

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

# *Bulletin officiel*

*Octobre 2016*

Directeur de la publication : Christopher Miles  
Rédacteur en chef : Fabrice Benkimoun  
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard  
Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère de l'Économie et des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication  
Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation  
Mission de la politique documentaire  
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.  
Tél : 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN : 1295-8670 (version imprimée)  
ISSN : 2105-2441 (version en ligne)

# SOMMAIRE

## Mesures de publication et de signalisation

### **Administration générale**

Décision du 3 octobre 2016 portant nomination au conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. Page 7

### **Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou**

Décision n° 0185-N du 3 octobre 2016 portant modification n° 1 à la décision du 28 octobre 2015 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Page 7

### **Création artistique - Administration générale**

Circulaire n° 2016/008 du 17 octobre 2016 relative à « Création en cours », nouveau dispositif de résidences d'artistes à l'école. Page 8

### **Création artistique - Arts plastiques**

Arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination à la commission des photographes indépendants. Page 12

### **Création artistique - Musique, danse, théâtre et spectacles**

Décision du 17 juillet 2016 portant délégation de signature au Théâtre national de l'Opéra comique (M<sup>me</sup> Myriam Le Grand). Page 12

Décision du 17 juillet 2016 portant délégation de signature au Théâtre national de l'Opéra comique (M<sup>me</sup> Nathalie Lefèvre). Page 13

Décision du 17 juillet 2016 portant délégation de signature au Théâtre national de l'Opéra comique (M<sup>me</sup> Sophie Houlbreque). Page 13

Arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination à la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes. Page 14

### **Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation**

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement régional de Clermont-Ferrand. Page 14

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse à Orsay. Page 15

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement régional de Créteil. Page 15

Arrêté du 25 août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux. Page 15

Arrêté du 26 août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement départemental d'Aulnay-Sous-Bois. Page 15

Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Andrézieux-Bouthéon. Page 16

Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Avallon. Page 16

Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal du Creusot. Page 16

Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Eybens. Page 16

Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Fleury-Les-Aubrais.	Page 17
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Givors.	Page 17
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Loos-lès-Lille.	Page 17
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Marquette-lez-Lille.	Page 17
Arrêté du 9 septembre portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Meylan.	Page 18
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Montargis.	Page 18
Arrêté du 9 septembre portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Montélimar-Agglomération.	Page 18
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Rive-de-Gier.	Page 18
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Sainte-Foy-lès-Lyon.	Page 19
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Seyssinet-Pariset.	Page 19
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Orange.	Page 19
Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Valbonne-Sophia Antipolis.	Page 19
Arrêté du 9 septembre portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Vaulx-en-Velin.	Page 20
Arrêté du 9 septembre 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Bocage Bressuirais.	Page 20
Arrêté du 9 septembre 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Panazol.	Page 20
Arrêté du 9 septembre 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.	Page 20
Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Cavaillon.	Page 21
Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Chenôve.	Page 21
Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan.	Page 21
Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays d'Arles à Saint-Martin-de-Crau.	Page 21
Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté d'agglomération du Soissonnais.	Page 22
Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Vitré communauté.	Page 22
Arrêté du 27 septembre 2016 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.	Page 22

Décision du 3 octobre 2016 modifiant la décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature à l'École nationale supérieure des beaux-arts (département du développement scientifique et culturel).	Page 23
Arrêté du 3 octobre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Pontivy.	Page 23
Décision en date du 14 octobre 2016 portant prorogation de l'habilitation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France, « Pôle Sup'93 » à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien et le diplôme d'État de professeur de musique.	Page 23
Circulaire interministérielle n° 2016/009 du 14 octobre 2016 relative au lancement de la 5 <sup>e</sup> édition du Prix de l'audace artistique et culturelle.	Page 24
Décision du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à l'École du Louvre.	Page 25
Décision n° 2016-024 du 24 octobre 2016 portant délégation de signature à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Val-de-Seine.	Page 26
Décision du 25 octobre 2016 portant nomination au conseil des études de l'école de danse de l'Opéra national de Paris.	Page 28
Arrêté du 26 octobre 2016 portant reconnaissance d'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Valeriya Pyestryakova).	Page 28
<b>Médias et industries culturelles - Livre et lecture</b>	
Arrêté du 4 octobre 2016 portant habilitation d'un agent en application des articles 8-1 à 8-7 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre et 7-1 de la loi n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique (M <sup>me</sup> Josée Marie Lo-Thong).	Page 29
Décision n° 16-1689 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature à la Bibliothèque nationale de France.	Page 29
Arrêté du 14 octobre 2016 portant nomination de la présidente de la commission Librairies francophones à l'étranger du Centre national du livre.	Page 33
Lettre de mission annuelle du 18 octobre 2016 au doyen de l'inspection générale des bibliothèques.	Page 33
<b>Patrimoines - Archéologie</b>	
Arrêté du 3 octobre 2016 portant nomination du vice-président du Conseil national de la recherche archéologique.	Page 35
<b>Patrimoines - Architecture</b>	
Arrêté du 5 octobre 2016 portant affectation des biens à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.	Page 35
Arrêté du 5 octobre 2016 portant affectation des biens à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.	Page 36
<b>Patrimoines - Monuments historiques</b>	
Décision n° 2016-5 du 21 septembre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.	Page 36
<b>Patrimoines - Musées</b>	
Décision du 30 septembre 2016 portant délégation de signature au musée Rodin.	Page 37
Arrêté du 10 octobre 2016 portant nomination au conseil artistique des musées nationaux.	Page 38
Décision modificative n° 6 du 18 octobre 2016 modifiant la décision n° 2016-02 du 25 janvier 2016 portant délégation de signature à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.	Page 38
Arrêté du 22 octobre 2016 relatif à la donation Hays.	Page 39

Arrêté du 25 octobre 2016 portant nomination à la commission des acquisitions de l'établissement public du musée national Picasso-Paris. Page 40

Arrêté du 25 octobre 2016 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances) au Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt. Page 40

Arrêté du 25 octobre 2016 portant nomination (régisseurs d'avances) au Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt. Page 40

### **Propriété intellectuelle**

Arrêté du 3 octobre 2016 portant abrogation de l'arrêté du 10 juin 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Ulrich Padonou). Page 41

Arrêté du 13 octobre 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 23 novembre 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Sulpice). Page 41

## Mesures d'information

**Relevé de textes parus au *Journal officiel*** Page 42

**Réponses aux questions écrites parlementaires** Page 48  
(Assemblée nationale et Sénat)

### **Divers**

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme, au titre de l'année 2016, de restaurateur du patrimoine (diplôme conférant le grade de master à ses titulaires). Page 49

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 12U), parue au *Bulletin officiel n° 215* (octobre 2012). Page 49

Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 14W), parue au *Bulletin officiel n° 240* (novembre 2014). Page 49

Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 16M), parue au *Bulletin officiel n° 260* (juillet 2016). Page 50

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 16S). Page 50

Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 16T). Page 63

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme de paysagiste DPLG (ENSAP Lille) (Lot 16U). Page 68

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (Lot 16V). Page 68

Bulletin d'abonnement Page 69

# Mesures de publication et de signalisation

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Décision du 3 octobre 2016 portant nomination au conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu la circulaire n° 2009-15 du 17 septembre 2009 relative au conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, pour une durée de deux ans, les directeurs régionaux des affaires culturelles :

- M<sup>me</sup> Nicole Da Costa (DRAC Île-de-France),
- M<sup>me</sup> Anne Mistler (DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine),
- M. Fabrice Morio (DAC Martinique),
- M. Laurent Roturier (DRAC Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées).

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Audrey Azoulay

---



---

## CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

### Décision n° 0185-N du 3 octobre 2016 portant modification n° 1 à la décision du 28 octobre 2015 portant délégation de signature au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Le président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,

Vu la loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 modifiée portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-1351 du 24 décembre 1992 modifié portant statut et organisation du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Serge Lasvignes en qualité de président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou à compter du 2 avril 2015 ;

Vu l'arrêté de la ministre de la Culture et de la Communication du 12 mai 2014 nommant M. Denis Berthomier directeur général du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2015 portant délégation de signature,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'article 6 de la décision du 28 octobre 2015 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 6. - Direction du bâtiment et de la sécurité

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Berthomier, directeur général, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité et pour l'activité du bâtiment et de la sécurité :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et parrains ;

- les ordres de service d'un montant inférieur à 25 000 € HT sur marchés notifiés ;

- les ordres de mission d'un montant inférieur à 3 000 € HT ;

- les certificats administratifs ;

- les certifications de service fait ;

- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels de la direction du bâtiment et de la sécurité, à l'exception de ce qui le concerne personnellement ;

- les attestations de frais de réception des personnels de la direction du bâtiment et de la sécurité, à l'exception des attestations de ses propres frais de réception ;
- les rapports de présentation des marchés publics relatifs à l'activité de la direction du bâtiment et de la sécurité, étant entendu que cette signature n'emporte pas signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité, délégation de signature est donnée à M. Serge Guichard, chef du service sécurité et à M<sup>me</sup> Sarah Meneleck, chef du service des moyens généraux, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous leur responsabilité :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et parrains ;
- les certificats administratifs ;
- les certifications de service fait ;
- les documents relatifs aux absences, congés et formations des personnels de la direction du bâtiment et de la sécurité, à l'exception de ce qui les concerne personnellement ;
- les attestations des frais de réception des personnels de leur service respectif, à l'exception des attestations de leurs propres frais de réception.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Sébastien Dugauguez, directeur du bâtiment et de la sécurité et de M<sup>me</sup> Sarah Meneleck, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Maryline Bamboux, à l'effet de signer, dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité :

- les engagements juridiques, les commandes, lettres de commandes, marchés, contrats, conventions, accords ou courriers emportant recettes ou dépenses d'un montant inférieur à 4 000 € HT, à l'exception des conventions avec les partenaires institutionnels, les mécènes et parrains ;
- les certifications de service fait. ».

**Art. 2.** - Le directeur général est chargé de l'application de la présente décision, qui prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le président du Centre national d'art  
et de culture Georges-Pompidou,  
Serge Lasvignes

## CRÉATION ARTISTIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Circulaire n° 2016/008 du 17 octobre 2016 relative à « Création en cours », nouveau dispositif de résidences d'artistes à l'école.**

**NOR : MCCA1629965C**

La ministre de la Culture et de la Communication  
à

M<sup>mes</sup> et MM. les directeurs régionaux des affaires culturelles,  
s/c de M<sup>mes</sup> et MM. les préfets

Le Gouvernement a souhaité donner la priorité à la jeunesse.

Cette priorité a permis d'inscrire l'éducation artistique et culturelle dans un cadre législatif et réglementaire clair et d'y consacrer des moyens ambitieux avec un doublement des crédits depuis 2012.

Je souhaite que nous développiions encore davantage la présence des artistes en milieu scolaire, afin de mettre en actes la liberté de création promue par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la création au contact direct des artistes.

Le ministère porte déjà des actions en la matière, qui prennent notamment la forme de résidences d'artistes à l'école : il s'agit de renforcer ces actions dans leur diversité en croisant les enjeux de démocratisation culturelle, d'insertion professionnelle des jeunes artistes et de lutte contre les inégalités territoriales.

Il faut aller plus loin. Le nouveau dispositif, intitulé « Création en cours », vise à installer dès cette année 100 jeunes artistes diplômés de l'enseignement supérieur culture - issus notamment des écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication - en résidence dans les écoles et collèges les plus éloignés de l'offre culturelle (quartiers politique de la ville, milieu rural, zones périurbaines, Outre-mer).

À partir de janvier 2017, chaque département français sera doté d'une résidence « Création en cours » s'adressant aux enfants du cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>). Il s'agira, à travers ce temps consacré à la création artistique, de travailler sur une œuvre collective qui pourra donner lieu à une présentation.

Initié par le ministère de la Culture et de la Communication et conçu en étroite collaboration



avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Création en cours » s'inscrit dans une logique interministérielle. Le pilotage national du dispositif est confié par le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication à l'établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil », qui le développera en lien avec l'ensemble des directions d'administration centrale concernées.

Je compte sur l'implication pleine et entière des DRAC qui, par leur fine connaissance des territoires, des acteurs culturels et des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel - et grâce aux habitudes de travail avec l'Éducation nationale et les partenaires de l'éducation artistique et culturelle -, sont indispensables au succès de ce projet.

Les directions académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) sont actuellement chargées de l'identification des écoles et collèges susceptibles d'accueillir les résidences, conformément au cahier des charges établi par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il leur a été demandé de sélectionner deux écoles (ou collèges) par département.

Les établissements d'enseignement supérieur culture seront chargés de diffuser l'appel à candidatures dès la mi-octobre auprès de leurs anciens étudiants récemment diplômés (diplôme obtenu entre 2012 et 2016) et de proposer le cas échéant 3 à 4 artistes repérés pour leur capacité à nourrir un dialogue fécond avec les élèves et les enseignants. Ils faciliteront également la mise en relation avec les parrains ou marraines que les jeunes artistes auront désignés, s'ils souhaitent être conseillés durant leur projet.

Avec vos équipes, vous assurerez le lien avec ces établissements d'enseignement supérieur et piloterez le suivi des résidences en accompagnant les jeunes artistes dans le dialogue avec les équipes pédagogiques.

La sélection finale des artistes s'effectuera sur la base d'un dossier de candidature, par un jury national organisé par l'EPCC « Médicis-Clichy-Montfermeil » à la mi-novembre 2016, réunissant les services des ministères de la Culture (dont les représentants des DRAC) et de l'Éducation nationale. L'évaluation tiendra compte de la qualité de chaque projet de création, de la pertinence du travail proposé avec les enfants et les enseignants, de la manière de documenter la résidence et d'un équilibre global au niveau national entre les disciplines artistiques (l'appel à candidatures est ouvert à toutes les esthétiques : spectacle vivant,

cinéma et audiovisuel, arts plastiques, livre, design, architecture, arts numériques, photographie, mode, etc.). La parité sera également un objectif, avec autant de résidentes que de résidents.

Après l'identification des établissements scolaires et des artistes, les services des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale procéderont à un appariement pour positionner chaque artiste sur chaque territoire. Puis, de fin novembre à fin décembre 2016, artistes et équipes pédagogiques seront invités à préparer les résidences dans chaque école et à présenter le projet culturel et pédagogique aux représentants de la DRAC et de la DASEN.

Permettre aux jeunes de vivre l'expérience de la culture et de la création dans tous les territoires, multiplier les occasions de rencontre et de partage avec les artistes, renforcer le partenariat avec les parties prenantes de l'éducation artistique et culturelle, valoriser l'enseignement supérieur relevant de la responsabilité du ministère de la Culture et de la Communication : tels sont quelques-uns des enjeux fondamentaux auxquels ce dispositif permet de répondre.

Je compte sur votre mobilisation pour la réussite de « Création en cours ».

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Audrey Azoulay

### **Annexe : Appel à candidatures « Création en cours » 2016-2017**

#### **Présentation**

Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lancent l'appel à candidatures « Création en cours », dispositif de soutien aux jeunes artistes en résidence dans les écoles et collèges les plus éloignés de l'offre culturelle (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales et périurbaines, outre-mer) dont le but est de renforcer la présence artistique auprès des élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>e</sup>). Le pilotage national du dispositif est assuré par l'établissement public de coopération culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil ».

« Création en cours » correspond à la priorité gouvernementale accordée à la jeunesse. Ce dispositif croise les enjeux de démocratisation culturelle et d'éducation artistique et culturelle, avec un double objectif de présence de la culture dans tous les territoires et d'attention portée à l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

« Création en cours » s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire propice au développement de l'éducation artistique et culturelle et à la présence des artistes en milieu scolaire :

- la circulaire du 5 mai 2010 relative à la charte nationale sur la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes ;
- la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 ;
- la circulaire du 9 mai 2013 et l'arrêté du 7 juillet 2015 relatifs au parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;
- la loi liberté de la création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 ;
- la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, présentée par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle le 8 juillet 2016.

### **Bénéficiaires**

« Création en cours » est un appel à candidatures ouvert aux jeunes artistes diplômés depuis 2012 et issus prioritairement des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel, en particulier les écoles nationales supérieures sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Des écrivains, poètes et auteurs de BD peuvent être recommandés par les masters de création littéraire ou les agences régionales du livre.

« Création en cours » est un appel à candidatures ouvert à toutes les disciplines artistiques : spectacle vivant, arts plastiques, photographie, cinéma et audiovisuel, design, architecture, livre, arts numériques, mode, etc.

### **Objectifs**

« Création en cours » est un dispositif de résidence de création, de recherche ou d'expérimentation qui implique pour chaque artiste accompagné au minimum 20 jours (consécutifs ou non) de transmission dans l'école ou le collège.

Les projets participatifs seront encouragés, afin que les résidences permettent d'instaurer un véritable dialogue entre les artistes, les élèves, les enseignants et la communauté scolaire.

La seule obligation de résultat est celle de la mise en partage de la création. La production finale d'une œuvre n'est pas obligatoire mais un temps de restitution de la résidence en présence des parents d'élèves et avec la communauté scolaire est attendu.

### **Partenaires**

La résidence implique plusieurs partenaires avec lesquels l'artiste est amené à travailler :

- l'école (ou le collège) qui l'accueille : tout au long de la résidence l'artiste travaille avec les élèves, l'équipe pédagogique et la communauté scolaire, le directeur d'école ou chef d'établissement ; lors des réunions préparatoires il dialogue avec l'inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN), les services de la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ; lors de la restitution il côtoie les parents d'élèves ;
- l'école supérieure dont il est diplômé : c'est elle qui diffuse l'appel à candidatures auprès de ses diplômés et les oriente vers la plateforme d'inscription en ligne, apporte conseils et appui tout au long de la résidence, établit un lien avec les étudiants actuels et contribue au rayonnement de la résidence sur le territoire ;
- la DRAC qui le suit tout au long de la résidence : le référent « Création en cours » de la DRAC (qui peut être le responsable du pôle démocratisation culturelle ou un conseiller désigné par la DRAC et clairement identifié) lui fournit conseil et appui, l'accompagne dans la définition du projet avec l'éducation nationale, articule le projet de l'artiste avec les projets culturels des collectivités territoriales et de l'établissement scolaire, encourage éventuellement un dialogue avec une ou des structures culturelles (bibliothèque, centre d'art, cinéma art et essai, théâtre, musée...), l'aide à documenter la résidence au fil de l'eau et à l'évaluer en lien avec l'EPCC ;
- l'EPCC « Médecis-Clichy-Montfermeil » qui pilote le dispositif au niveau national : l'EPCC est la structure qui organise le comité de sélection des projets et attribue le budget à chaque artiste, établit des liens entre les résidences, documente chacune d'elles et fait rayonner le dispositif par une communication adaptée en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication.

Et selon les cas :

- la structure culturelle tierce (cela peut-être l'école dont il est issu, un musée, une bibliothèque, un théâtre, un centre d'art...), à laquelle l'artiste peut décider de s'associer pour prolonger ou nourrir sa résidence dans une relation privilégiée entre l'établissement scolaire et cette structure ;
- le parrain ou la marraine : choisi(e) par l'artiste s'il le souhaite, il/elle pourra intervenir bénévolement en qualité de conseiller, voire entretenir des échanges réguliers avec l'artiste en résidence.

### **Aspects techniques**

La résidence se déroule au sein de l'école ou du collège, sur le temps scolaire, à partir de janvier 2017.

La durée est libre mais ne peut être inférieure à 20 jours de présence de l'artiste et de mise en œuvre effective du projet dans l'école, consécutifs ou non.

Il s'agit d'un projet de création ou de recherche impliquant un temps de résidence au sein de l'établissement scolaire. L'intention du projet peut évoluer en cours de route, en fonction du dialogue noué avec l'équipe enseignante et la relation établie avec les enfants.

Une fois sélectionné et positionné sur une école ou un collège, l'artiste doit préparer la résidence avec l'équipe pédagogique (en particulier l'enseignant référent) et présenter la démarche finalisée à la DRAC et à la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour ajustements éventuels.

L'EPCC « Médecis-Clichy-Montfermeil » attribue la bourse ou la rémunération directement à l'artiste. Cette aide, d'un montant de 11 000 € par projet, est forfaitaire.

Dans le cadre de la constitution d'une plateforme numérique nationale dédiée à la documentation et à la médiation du projet, l'artiste se verra proposer par l'EPCC « Médecis-Clichy-Montfermeil » un dispositif spécifique de partage de son projet.

La manière de documenter la résidence doit être décrite par l'artiste dans son dossier de candidature.

### **Candidature**

Les artistes doivent compléter le formulaire de candidature et envoyer leur dossier avant le 10 novembre 2016 minuit sur la plateforme numérique dédiée et accessible à l'adresse [www.creationencours.fr](http://www.creationencours.fr).

Le dossier de candidature comprend (en un seul fichier PDF de 5 Mo maximum) :

- une documentation générale du travail de l'artiste (10 pages maximum, textes et/ou images, liens vers le web) ;
- une note d'intention pour le projet de création et le temps de résidence à l'école (2 pages maximum) : présentation artistique et objectif de transmission (hypothèse d'expérience proposée aux élèves, grandes étapes de son élaboration avec la communauté scolaire) et de déroulement, proposition de mode de documentation en ligne ;
- le *curriculum vitae* de l'artiste ;

- un courrier de validation du diplôme précisant l'année d'obtention, par l'école supérieure dont il est sorti diplômé (obligatoirement entre 2012 et 2016), ou une lettre de recommandation des masters de création littéraire ou agences régionales du livre pour les écrivains, poètes et auteurs de BD ;

- une lettre d'engagement dans laquelle l'artiste précise ses souhaits de département d'implantation pour la réalisation de son projet (au minimum deux départements) et s'engage à respecter la décision d'implantation finale ;

- un budget prévisionnel détaillant dans les grandes lignes l'utilisation du budget alloué à la résidence.

### **Budget**

Chaque résidence est dotée d'un budget de 11 000 € versé à l'artiste.

Le budget comprend la rémunération de l'artiste et le paiement de l'ensemble des frais afférents à la résidence (déplacements, hébergement, repas, frais de préparation, de production et de restitution de la résidence).

Le budget est versé par l'EPCC « Médecis-Clichy-Montfermeil » à l'artiste ou à une structure culturelle que l'artiste aurait désigné.

### **Déroulement**

Octobre 2016 : diffusion de l'appel à candidatures par les établissements d'enseignement supérieur culture et les structures identifiées par le ministère de la Culture et de la Communication (ex : les agences régionales du livre, les universités délivrant des masters de création littéraire, les structures culturelles, etc.).

10 novembre 2016 : date limite de dépôt des candidatures en ligne par les artistes.

16 novembre : comité de sélection des artistes (au niveau national, géré par l'EPCC « Médecis-Clichy-Montfermeil ») et appariement avec les écoles et collèges identifiés par les DASEN.

18 novembre : annonce des candidats retenus et de leur implantation géographique.

Fin novembre à fin décembre : préparation des résidences entre les artistes et les équipes pédagogiques, en lien avec les DRAC et les DASEN.

À partir de janvier 2017 : démarrage des résidences.

## CRÉATION ARTISTIQUE - ARTS PLASTIQUES

### Arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination à la commission des photographes indépendants.

La ministre des Affaires sociales et de la Santé et la ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, L. 382-9, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5 ;

Vu ensemble les propositions des organisations professionnelles et syndicales des artistes-auteurs rattachés à la branche professionnelle des photographes indépendants ainsi que les avis recueillis auprès des organisations professionnelles des diffuseurs des œuvres de ces auteurs,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté, membres de la commission des photographes instituée par l'article L. 382-1 du Code de la sécurité sociale :

#### A - En tant que représentants des artistes-auteurs :

Titulaires	Suppléants
- M. Philippe Bachelier (UPP)	- M. Charlie Abad (UPP)
- M. Philippe Matsas (UPP)	- M. Denis Félix (UPP)
- M. Frédéric Buxin (UPP)	- M. Patrick Roche (UPP)
- M. Henri Comte (UPP)	- M. Gilles Galoyer (UPP)
- M. Jean-Didier Risler (UPP)	- M. Jean-Claude Grelier (UPP)
- M <sup>me</sup> Joëlle Mestas (UPP)	- M. Philippe Schlienger (UPP)

#### B - En tant que représentants des diffuseurs :

Titulaires	Suppléants
- M <sup>me</sup> Alexandra Basset (AACC)	- M <sup>me</sup> Athénaïs Rigault (UDA)
- M. Éric Larrouil (FFAP / SAPHIR)	- M. Gilles Taquet (SNAPIG)
- M <sup>me</sup> Axelle Chambost (SNE)	- M <sup>me</sup> Françoise Paviot (CPGA)

#### C - En tant que représentants de l'État :

- le directeur de la sécurité sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé, ou son représentant ;
- le directeur général de la création artistique au ministère de la Culture et de la Communication, ou son représentant.

**Art. 2.** - Le directeur de la sécurité sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé, et le directeur général de la création artistique au ministère de la

Culture et de la Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères concernés.

Pour la ministre des Affaires sociales et de la Santé :  
Le chef de service, adjoint au directeur de la sécurité sociale,  
Jonathan Bosredon  
Pour la ministre de la Culture et de la Communication :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

## CRÉATION ARTISTIQUE - MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

### Décision du 17 juillet 2016 portant délégation de signature au Théâtre national de l'Opéra comique (M<sup>me</sup> Myriam Le Grand).

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra comique,  
Vu le décret n° 2004-1232 du 20 novembre 2004 fixant le statut du Théâtre national de l'Opéra comique ;

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination de M. Olivier Mantei aux fonctions de directeur du Théâtre national de l'Opéra comique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Depuis sa nomination en qualité de directeur du Théâtre national de l'Opéra comique le 27 juin 2015, Olivier Mantei a choisi de ne pas avoir recours à un administrateur. Cette organisation nécessite de mettre en place une délégation des responsabilités antérieurement dévolues au poste statutaire d'administrateur, que le directeur ne peut assurer intégralement, au bénéfice de l'équipe de direction de l'établissement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans le cadre de la réorganisation mise en place en l'absence de nomination effective d'un administrateur, délégation permanente de signature est donnée à M<sup>me</sup> Myriam Le Grand, directrice des ressources humaines, à effet de signer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :

- les contrats et avenants aux personnels CDD recrutés par l'établissement (à l'exception des contrats établis par la direction de la production) ;
- les conventions de stage, les contrats de professionnalisation et d'apprentissage ;
- l'ensemble des feuilles d'heures, forfaits heures et forfaits jours ;

- l'ensemble des demandes d'absence (congés sans solde ou sabbatique, CIF...);
- les conventions AFDAS ;
- les prêts consentis au personnel après accord du comité d'entreprise ;
- l'ensemble des éléments variables de paye, primes exceptionnelles, paiement des heures supplémentaires, primes de tournée... ;
- les demandes de défraiements (à l'exception des défraiements versés aux personnels artistiques) ;
- tout document et acte relatifs à la gestion administrative des personnels CDI et CDD (certificat de travail, attestations de l'employeur, avancements d'ancienneté...);
- les soldes de tout compte des CDI et CDD ;
- tout document et acte relatifs au droit disciplinaire, hors licenciement ;
- et, en l'absence du directeur, les mandats de paye.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée sur le site Internet du Théâtre national de l'Opéra comique et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra comique,  
Olivier Mantei

**Décision du 17 juillet 2016 portant délégation de signature au Théâtre national de l'Opéra comique (M<sup>me</sup> Nathalie Lefèvre).**

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra comique,  
Vu le décret n° 2004-1232 du 20 novembre 2004 fixant le statut du Théâtre national de l'Opéra comique ;  
Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination de M. Olivier Mantei aux fonctions de directeur du Théâtre national de l'Opéra comique ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Depuis sa nomination en qualité de directeur du Théâtre national de l'Opéra comique le 27 juin 2015, Olivier Mantei a choisi de ne pas avoir recours à un administrateur. Cette organisation nécessite de mettre en place une délégation des responsabilités antérieurement dévolues au poste statutaire d'administrateur, que le directeur ne peut assurer intégralement, au bénéfice de l'équipe de direction de l'établissement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans le cadre de la réorganisation mise en place en l'absence de nomination effective d'un administrateur, délégation permanente de signature

est donnée à M<sup>me</sup> Nathalie Lefèvre, directrice administrative et financière, à effet de signer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :

- les attestations de frais de réception ;
- les demandes de remboursement de frais ;
- les ordres de mission en France et à l'étranger ;
- les contrats de mise à disposition d'espaces publics pour un montant inférieur à 4 000 € HT ;
- les bons de commande et les engagements de dépenses pour un montant inférieur à 10 000 € HT ;
- toute certification de service fait, les demandes de paiements, les liquidations et bordereaux de mandats dès lors qu'ils n'excèdent pas le montant de l'engagement juridique initial ;
- les bordereaux de titres de recettes ;
- tout type de note administrative destinée à l'agence comptable (réduction de titre de recettes, réimputation comptable...).

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée sur le site Internet du Théâtre national de l'Opéra comique et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra comique,  
Olivier Mantei

**Décision du 17 juillet 2016 portant délégation de signature au Théâtre national de l'Opéra comique (M<sup>me</sup> Sophie Houlbreque).**

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra comique,  
Vu le décret n° 2004-1232 du 20 novembre 2004 fixant le statut du Théâtre national de l'Opéra comique ;  
Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination de M. Olivier Mantei aux fonctions de directeur du Théâtre national de l'Opéra comique ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Depuis sa nomination en qualité de directeur du Théâtre national de l'Opéra comique le 27 juin 2015, Olivier Mantei a choisi de ne pas avoir recours à un administrateur. Cette organisation nécessite de mettre en place une délégation des responsabilités antérieurement dévolues au poste statutaire d'administrateur, que le directeur ne peut assurer intégralement, au bénéfice de l'équipe de direction de l'établissement.

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans le cadre de la réorganisation mise en place en l'absence de nomination effective d'un administrateur, délégation permanente de signature

est donnée à M<sup>me</sup> Sophie Houlbrequé, directrice de production, à effet de signer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :

- les modifications sans conséquence financière sur le montant brut hors charges du cachet et celles concernant les défraiements ou remboursements de frais, dans la limite de 1 000 €, prévus dans les contrats des équipes de production déjà signés ;
- les demandes et validations des frais de voyages et ou défraiements des équipes de productions invitées ;
- les ordres de mission en France et à l'étranger.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée sur le site Internet du Théâtre national de l'Opéra comique et au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur du Théâtre national de l'Opéra comique,  
Olivier Mantei

### **Arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination à la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes.**

La ministre des Affaires sociales et de la Santé et la ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, L. 382-9, R. 382-1 à R. 382-5 ;

Vu ensemble les propositions des organisations professionnelles et syndicales des artistes-auteurs rattachés à la branche professionnelle des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes, ainsi que les avis recueillis auprès des organisations professionnelles des diffuseurs des œuvres de ces auteurs,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes instituée par l'article R. 382-4 du Code de la sécurité sociale, pour une durée de trois ans :

#### 1° Au titre des représentants des artistes-auteurs :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Chorégraphes associés	M. Daniel Larrieu	M <sup>me</sup> Élodie Bergerault
Union des compositeurs de musiques de films	M. Olivier Delevingne	M <sup>me</sup> Katy Borie
Union nationale des auteurs et compositeurs	M. Dominique Pankratoff M. Patrick Lemaître	M. Marc Attali M. Michel Pelay
Syndicat national des auteurs et compositeurs	M. Claude Lemesle M. Pierre-André Athané	M. Emmanuel de Rengervé M. Joshua Darche

#### 2° Au titre des représentants des diffuseurs :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Chambre syndicale de l'édition musicale	M. François Millet	M <sup>me</sup> Angélique Dascier
Fédération nationale des cinémas français	M. Erwan Escoubet	M <sup>me</sup> Agathe de Fouchet

#### 3° Au titre des représentants de l'État :

- le directeur général de la création artistique au ministère de la Culture et de la Communication, ou son représentant ;
- le directeur de la sécurité sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé, ou son représentant.

**Art. 2.** - Le directeur général de la création artistique et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de leur ministère respectif.

Pour la ministre des Affaires sociales et de la Santé :  
Le chef de service, adjoint au directeur de la sécurité sociale,  
Jonathan Bosredon

Pour la ministre de la Culture et de la Communication :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

---



---

## **ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION**

### **Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement régional de Clermont-Ferrand.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement régional Emmanuel Chabrier, 3, rue Maréchal-Joffre, 63000 Clermont-Ferrand, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement régional pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse à Orsay.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse, 87, rue de Paris, 91400 Orsay, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement départemental pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement régional de Créteil.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire Marcel Dadi, 2/4, rue Maurice-Déménitroux, 94000 Créteil, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement régional pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 25 août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement régional Jacques Thibaud, 22, quai Sainte-Croix, 33033 Bordeaux, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement régional pour une durée de 7 ans à compter de la date du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 26 août 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement départemental d'Aulnay-Sous-Bois.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental, 12, rue de Sevran, 93600 Aulnay-Sous-Bois, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement départemental pour

une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Andrézieux-Bouthéon.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire François Mazoyer à rayonnement communal, 2, boulevard Pasteur, 42160 Andrézieux-Bouthéon, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Avallon.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique, danse et théâtre Jorge Ferreira à rayonnement communal d'Avallon, 55, Grande Rue Aristide-Briand, 89200

Avallon, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal du Creusot.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal du Creusot, L'Alto, 2, avenue François-Mitterrand, 71200 Le Creusot, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Eybens.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal d'Eybens, 89, avenue Jean-Jaurès, 38320 Eybens,



est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Fleury-Les-Aubrais.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Fleury-les-Aubrais, Espace Culturel, 57, boulevard de Lemballe, 45400 Fleury-Les-Aubrais, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Givors.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Givors, 3, rue Malik-Oussekin, 69700 Givors,

est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Loos-lès-Lille.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Loos-lès-Lille, 197, rue du Maréchal-Foch, 59120 Loos, est renouvelé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Marquette-lez-Lille.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Marquette-lez-Lille, 4, rue des Martyrs-de-la-

Résistance, 59520 Marquette-lez-Lille, est renouvelé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Meylan.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Meylan, 4, avenue du Granier, 38240 Meylan, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Montargis.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Montargis, 7, rue Gambetta, 45200 Montargis,

est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Montélimar-Agglomération.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement intercommunal de Montélimar-Agglomération, 5, rue Bouverie, 26200 Montélimar, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Rive-de-Gier.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Rive-de-Gier, 18, rue Claude-Drivon, 42800 Rive-

de-Gier, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Sainte-Foy-lès-Lyon.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Sainte-Foy-lès-Lyon, 92, chemin des Fonts, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Seyssinet-Pariset.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Seyssinet-Pariset, Hôtel de Ville, Place André-

Balme, 38170 Seyssinet-Pariset, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal d'Orange.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique et d'art dramatique à rayonnement communal, 6, rue de l'Ancien-Collège, 84100 Orange, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Valbonne-Sophia Antipolis.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Valbonne-Sophia Antipolis, Place de la Vignasse,

06560 Valbonne, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Vaulx-en-Velin.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal de Vaulx-en-Velin, 55, rue de la République, 69120 Vaulx-en-Velin, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Bocage Bressuirais.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique à rayonnement intercommunal de l'agglomération du Bocage

Bressuirais, 1, boulevard Nérison, 79300 Bressuire, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement communal de Panazol.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal, centre Jean Cocteau, Rue de la Beausserie, 87350 Panazol, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 9 septembre 2016 portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier,

Der et Blaise, 1, rue Waldeck-Rousseau, 52100 Saint-Dizier, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Cavaillon.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal, 112, avenue de Stalingrad, 84300 Cavaillon, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Chenôve.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal, Le Cèdre, centre culturel et

de rencontre, Rue Armand-Thibaut, 21300 Chenôve, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement intercommunal du Grand Autunois Morvan, 25, rue de Paris, 71400 Autun, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal du Pays d'Arles à Saint-Martin-de-Crau.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement intercommunal S.M.I.G.P.E.M.A.C., BP 109, 13310 Saint-Martin-de-Crau, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté d'agglomération du Soissonnais.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement intercommunal, de la communauté d'agglomération du Soissonnais, Cité de la musique et de la danse, 9, allée Claude-Debussy, 02200 Soissons, est renouvelé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 16 septembre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Vitré communauté.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;  
Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement

public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de musique et d'art dramatique à rayonnement intercommunal de Vitré communauté, 6, rue de Verdun, 35500 Vitré, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 27 septembre 2016 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment son article 10 ;  
Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 752-1, R. 672-5 et R. 672-7 ;  
Vu l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;  
Vu l'arrêté du 15 avril 2015 fixant les modalités d'accréditation des écoles d'architecture,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles est habilitée à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre pour une durée de quatre années à compter de la rentrée universitaire 2016-2017.

**Art. 2.** - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture,  
Christian-Lucien Martin

**Décision du 3 octobre 2016 modifiant la décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature à l'École nationale supérieure des beaux-arts (département du développement scientifique et culturel).**

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;

Vu la décision du 14 septembre 2015 modifiée portant délégation de signature du département du développement scientifique et culturel ;

Vu la décision du 8 décembre 2015 portant modification de la décision du 14 septembre 2015 portant délégation de signature du département du développement scientifique et culturel,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 14 septembre 2015 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Kathy Alliou, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Laure Brière, attachée d'administration, adjointe au chef du département du développement scientifique et culturel, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du département du développement scientifique et culturel. ».

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Le directeur,  
Jean-Marc Bustamante

**Arrêté du 3 octobre 2016 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement intercommunal de Pontivy.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire de Pontivy, 5, rue Kristen-Noguès, 56303 Pontivy, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement intercommunal pour une durée de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Décision en date du 14 octobre 2016 portant prorogation de l'habilitation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France, « Pôle Sup'93 » à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien et le diplôme d'État de professeur de musique.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 759-1 ;

Vu le décret n° 2007-1678 modifié du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme complété par les arrêtés du 23 décembre 2008 et du 15 janvier 2010 ;

Vu le décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 modifié relatif au diplôme d'État de professeur de musique ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2011 modifié relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2013 relatif à l'instruction des demandes d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque ;

Vu la décision en date du 28 juillet 2014 portant habilitation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien ;

Vu la décision en date du 28 juillet 2014 portant habilitation du CEFEDM Île-de-France à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique ;

Vu la décision en date du 11 mars 2015 portant transfert au Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France « Pôle Sup'93 » de l'habilitation à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique auparavant attribuée au CEFEDM Île-de-France,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'habilitation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien, dans les spécialités « instrumentiste-chanteur » et « chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux », dont l'échéance est prévue au terme de l'année universitaire 2016-2017, est prorogée d'une année soit jusqu'en juin 2018.

**Art. 2.** - L'habilitation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique, dont l'échéance est prévue au terme de l'année universitaire 2016-2017, est prorogée d'une année, soit jusqu'en juin 2018. Le Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis - Île-de-France conserve son habilitation à délivrer le diplôme d'État dans les disciplines, domaines et options suivants :

**\* Discipline « enseignement instrumental ou vocal » :**

- domaine classique à contemporain ;
- domaine musique ancienne ;
- domaine musiques traditionnelles ;
- domaine jazz ;
- domaine musiques actuelles amplifiées.

**\* Discipline « formation musicale » :**

**\* Discipline « accompagnement » :**

- option « musique » ;
- option « danse ».

**\* Discipline « direction d'ensembles » :**

- option « instrumentaux » ;
- option « vocaux ».

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

**Circulaire interministérielle n° 2016/009 du 14 octobre 2016 relative au lancement de la 5<sup>e</sup> édition du Prix de l'audace artistique et culturelle.**

**NOR : MENE1629310C**

**N° MENESR : 2016-158**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,

La ministre de la Culture et de la Communication

à

M<sup>mes</sup> et MM. les recteurs d'académie

M<sup>mes</sup> et MM. les directeurs régionaux des affaires culturelles

M<sup>mes</sup> et MM. les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

S/couvert de M<sup>mes</sup> et MM. les préfets de région

M<sup>mes</sup> et MM. les vice-rectrices et vice-recteurs ; les

inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et

directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; les inspectrices et inspecteurs d'academie-

inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; les

déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; les inspectrices et inspecteurs

de l'éducation nationale ; les chefs d'établissement

d'enseignement ; aux directrices et directeurs régionaux de

l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; aux directrices

et directeurs régionaux des affaires culturelles.

Le Prix de l'audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, en partenariat avec la fondation Culture & Diversité qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous les jeunes de milieux modestes.

Proposé dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle (cf. circulaire du 3 mai 2013), ce prix a pour objectif de permettre à tous les élèves d'aborder les trois piliers de cette éducation, la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique et les connaissances, qui participent tous trois d'une formation globale des jeunes, dont les grands objectifs sont précisés dans le référentiel de ce parcours (cf. arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015).

La charte pour l'éducation artistique et culturelle, élaborée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle et présentée le 8 juillet 2016 à Avignon, rappelle en ce sens que l'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.



Le prix permet de distinguer un projet d'éducation artistique et culturelle exemplaire porté par un trinôme de partenaires : acteur culturel-établissement scolaire-collectivité territoriale.

Il constitue l'occasion de mettre en valeur les projets d'éducation artistique et culturelle les plus remarquables, en éditant une brochure référençant près de 90 bonnes pratiques et en apportant une reconnaissance aux acteurs de terrain.

La cinquième édition est lancée à compter de la publication de cette circulaire.

Les dossiers de candidature sont à compléter directement par les porteurs de projets. Ils sont examinés conjointement par les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les conseillers éducation artistique et culturelle des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, le cas échéant, par les chargés de mission culture de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), qui retournent les dossiers sélectionnés à la fondation Culture & Diversité, avant le 27 janvier 2017.

Quinze projets finalistes sont sélectionnés par le secrétariat du prix au cours du mois de mars 2017 selon des critères prédéfinis. Trois projets lauréats (premier prix, deuxième prix et troisième prix) sont choisis par un jury sur les mêmes bases et se voient décerner en juin 2017, une dotation par la fondation Culture & Diversité pour la valorisation et la pérennisation de leurs projets.

La note de présentation du prix, le dossier de candidature et les critères de sélection sont téléchargeables sur le site Internet de la fondation Culture & Diversité. (<http://www.fondationcultureetdiversite.org/prix/prix-de-laudace-artistique-et-culturelle>).

Pour la ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation  
et de la Forêt :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,  
Philippe Vinçon

Pour la ministre de la Culture et de la Communication  
et par délégation :

Le secrétaire général,  
Christopher Miles

### **Décision du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à l'École du Louvre.**

Le directeur de l'École du Louvre,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 97-1085 du 25 novembre 1997 relatif à l'École du Louvre, et notamment son article 20 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant nomination du directeur de l'École du Louvre ;

Vu l'arrêté de nomination du 9 mars 2011 de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu l'arrêté de nomination du 31 août 2016 de M<sup>me</sup> Natacha Pernac, aux fonctions de directrice des études ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016 relative à la délégation de signature du directeur de l'École du Louvre ;

Considérant l'arrivée de M<sup>me</sup> Claire Petit aux fonctions de responsable des affaires financières, au sein du service juridique et financier, à compter du 17 octobre 2016,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Natacha Pernac, directrice des études, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 1.

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, secrétaire générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérées à l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, à l'exception du point 7.

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, à M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 5 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa précédent du présent article est donnée à M<sup>me</sup> Claire Petit, responsable des affaires financières, au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 2 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé, ainsi que les attestations de services faits et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Mabeka-Luccioni, chef du service juridique et financier, une délégation de signature identique à celle visée à l'alinéa 1 du présent article est donnée à M<sup>me</sup> Charlotte Lannoy-Muyard, responsable des affaires juridiques et des marchés publics, au sein du service juridique et financier, pour tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés au point 5 de l'article 20 du décret

n° 97-1085 susvisé, ainsi que les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, à M<sup>me</sup> Ilana Franco, chef du service des ressources humaines, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, les actes et décisions afférents aux attributions du directeur de l'école énumérés aux points 2 et 3 de l'article 20 du décret n° 97-1085 susvisé.

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Natacha Pernac, à M<sup>me</sup> Sophie Daix, chef des services documentaires, à M<sup>me</sup> Isabelle Bador, chef du service de la scolarité, à M<sup>me</sup> Clarisse Duclos, chef du service des auditeurs et de la formation continue, à M<sup>me</sup> Delphine Cayrel, chef du service des relations internationales et à M<sup>me</sup> Françoise Blanc, responsable des éditions et des colloques auprès de la direction des études, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 6.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Soizic Wattinne, à M. Camille Houbart, chef du service de l'accueil, de l'assistance technique et de la sécurité et à M. Sébastien Aubry, chef du service informatique, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leur responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 7.** - Délégation de signature est donnée à M. Bertrand Meyrat, chargé de mission pour la communication auprès du directeur, à effet de signer, dans le cadre de ses compétences et dans les limites des crédits placés sous sa responsabilité, les attestations de services faits et les certificats administratifs.

**Art. 8.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette décision prend effet ce jour et annule et remplace la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le directeur de l'École du Louvre,  
Philippe Durey

**Décision n° 2016-024 du 24 octobre 2016 portant délégation de signature à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Val-de-Seine.**

Le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Val-de-Seine,

Vu le décret n° 78-266 du 8 mars 1978 modifié fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu le décret n° 2001-21 du 9 janvier 2001 portant création de l'École nationale d'architecture Paris - Val-de-Seine, établissement public national à caractère administratif ;

Vu le décret du 22 août 2014 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Val-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2015 portant affectation de M<sup>me</sup> Catherine Le Gal en qualité de secrétaire générale de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Val-de-Seine,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Le Gal, attachée principale d'administration, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture Paris - Val-de-Seine et dans la limite des attributions de ce dernier, tous les actes, à l'exception :

- des actes visés au 7° et de l'article 14 du décret n° 78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture ;

- des marchés, bons de commandes, ordres de service, actes spéciaux de sous-traitance, les bordereaux d'engagement de dépenses dont le montant est supérieur vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxe ;

- des lettres d'information de rejet des candidats des marchés publics, dont le montant est supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxe ;

- la certification du service fait et des pièces justificatives dont le montant est supérieur à vingt-cinq mille euros (25 000 €) hors taxe ;

- des actes portant recrutement des personnels pour des contrats supérieurs à 96 h/an ;

- des autorisations de cumul pour les enseignants ;

- les ordres de missions pour l'étranger ;

- les conventions ou partenariats internationaux sans limite de montant ;

- les actes ou décisions indispensables au maintien de l'ordre et à la sécurité.

**Art. 2.** - Direction des études et de la pédagogie

Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nathalie Hébréard, attachée principale d'administration, directrice des études et de la pédagogie, à l'effet de signer, au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;

- les certificats administratifs ;

- les autorisations d'inscription ;

- les demandes de transfert ;

- les conventions de stages (stage cursus et hors cursus) des étudiants.

Délégation identique est donnée à M<sup>me</sup> Dorothee Hui Bon Hoa, attachée d'administration, directrice adjointe responsable de la pédagogie et à M<sup>me</sup> Agathe Candela, attachée d'administration, responsable du service de la scolarité, à effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de leurs attributions.

**Art. 3. - Affaires générales et immobilières**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul Vincent, agent contractuel, chef du service des affaires générales et immobilières, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;
- les autorisations d'entrée et de sortie du bâtiment ;
- les dépôts de plainte et mains courantes (ou procès-verbaux de renseignements judiciaires) auprès des services de police pour les faits de vol, de cambriolage, de tentative de cambriolage ou de vol, de vandalisme ou de dégradation dont l'école est victime.

M. Jean- Paul Vincent informera le directeur préalablement à toute signature d'un dépôt de plainte ou d'une main courante. Il rendra compte dans les meilleurs délais au directeur des documents signés en vertu de cette délégation.

**Art. 4. - Systèmes d'information et usages numériques**

Délégation de signature est donnée à M. Sébastien Gralle, agent contractuel, chef du service des systèmes d'information et usages numériques, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait et des pièces justificatives ;
- les certificats administratifs.

**Art. 5. - Valorisation et communication**

Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Anne Petitjean, agent contractuelle, chef du service de la communication et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations du service fait et des pièces justificatives ;
- les certificats administratifs.

**Art. 6. - Relations et partenariats internationaux**

Délégation de signature est donnée M. Arnaud Misériaux, agent contractuel, chef du service des relations et des partenariats internationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs.

**Art. 7. - Bibliothèque et matériauthèque**

Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Véronique

Facqueur, secrétaire de documentation, responsable par intérim de la bibliothèque et à M. Jérôme Semelier, agent contractuel, chargé de mission à la matériauthèque, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs.

**Art. 8. - Ressources humaines**

Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Élodie Bécot, attachée d'administration, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des actes emportant recrutement des personnel, fin de contrat, évaluation et promotion :

- les constatations de service fait ;
- les certificats administratifs ;
- les documents nécessaires à la paye du personnel, sans limitation de montant ;
- les actes relatifs à la formation du personnel ;
- les prises en charge des frais de transport ;
- les états des congés ;
- les attestations et certificats relatifs à la situation individuelle des agents contractuels ;
- les documents d'installation des personnels.

**Art. 9. - Affaires financières**

Délégation est donnée à M. Joël Josserand, agent contractuel, chef du service financier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;
- les certificats administratifs ;
- l'engagement des dépenses et les bons de commande d'un montant maximum de cinq mille euros (5 000 €) HT, la certification du service fait dans la limite d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) HT ;
- pour les recettes : les actes relatifs à l'établissement des factures de recettes et à la liquidation des encaissements sans limitation de montant.

Délégation est donnée à M. Chao Na Champassak, agent contractuel et M<sup>me</sup> Désirée Denis-Jean, adjointe administrative principale 1<sup>re</sup> classe, gestionnaires au service des affaires financières, à effet de signer la certification du service fait, dans la limite de deux mille euros (2 000 €) HT.

**Art. 10. - Laboratoire de recherche**

Délégation est donnée à M. André Del, ingénieur des travaux publics de l'État, directeur de l'EVCAU, à l'effet de signer, au nom du directeur, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;

- les certificats administratifs.

Délégation identique est donnée à M. Pierre Stiegelmann, agent contractuel, chargé de la gestion administrative de l'EVCAU, dans la limite de ses attributions.

Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Sabrina Bresson, maître assistante des écoles d'architecture et M. Yankel Fijalkow, professeur des écoles d'architecture, codirecteurs du CRH, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les attestations de service fait ;  
- les certificats administratifs.

Délégation identique est donnée à M. Yves Muller, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de la gestion administrative du CRH, dans la limite de ses attributions.

**Art. 11.** - Compte tenu de la dématérialisation des actes de gestion, la personne ayant eu délégation de signature conformément aux dispositions de la présente décision reconnaît être pleinement responsable des actes saisis et opérés par une tierce personne dûment habilitée par elle-même dans l'outil informatique de gestion. Elle est en mesure de certifier les actes de gestion effectués pour son compte dans le système d'information utilisé par les agents placés sous son autorité.

Ces autorisations de saisie dans l'outil sont reconnues par le délégataire lors de la demande de droit d'accès à l'outil en fonction des droits accordés.

**Art. 12.** - La copie de la présente décision conférant délégation de signature à M<sup>me</sup> Catherine Le Gal, secrétaire générale, à M<sup>me</sup> Nathalie Hebreard, directrice des études et de la pédagogie, à M<sup>me</sup> Dorothee Hui Bon Hoa, directrice adjointe responsable de la pédagogie, à M<sup>me</sup> Agathe Candela, responsable du service de la scolarité, à M. Arnaud Miseriaux, chef du service des relations et des partenariat internationaux, à M. Sébastien Gralle, chef du service des systèmes d'information et des usages numériques, à M<sup>me</sup> Anne Petitjean, chef du service de la valorisation et de la communication, à M<sup>me</sup> Véronique Facqueur, secrétaire de documentation, à M. Jérôme Semelier, chargé de mission à la matériauthèque, à M. Jean-Paul Vincent, chef du service des affaires générales et immobilières, à M. Joël Josserand, chef du service des affaires financières, à M<sup>me</sup> Élodie Becot, chef du service des ressources humaines, à M. André Del, directeur de l'EVCAU, à M. Pierre Stiegelmann, chargé de la gestion administrative de l'EVCAU, à M<sup>me</sup> Sabrina Bresson, codirectrice du CRH, à M. Yankel Fijalkow, codirecteur du CRH, à M. Yves Muller, chargé de la gestion administrative du CRH, à M. Chao Na Champassak et M<sup>me</sup> Desirée Denis-Jean, gestionnaires financiers, ainsi qu'un spécimen de leur signature

manuscrite, seront notifiés au comptable public assignataire pour accréditation.

**Art. 13.** - Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministre de la Culture et de la Communication ainsi que sur le site Internet de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris - Val-de-Seine.

La décision prend effet à la date de signature. Elle annule et remplace les décisions précédentes en la matière.

Le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture  
de Paris - Val-de-Seine,  
Philippe Bach

### **Décision du 25 octobre 2016 portant nomination au conseil des études de l'école de danse de l'Opéra national de Paris.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le décret n° 94-111 du 5 février 1994 fixant le statut de l'Opéra national de Paris et plus particulièrement son article 16 ;

Vu le règlement intérieur de l'école de danse de l'Opéra national de Paris et en particulier son article 14,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Brigitte Hyon est nommée en tant que personnalité qualifiée siégeant au conseil des études de l'école de danse de l'Opéra national de Paris.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

### **Arrêté du 26 octobre 2016 portant reconnaissance d'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Valeriya Pyestryakova).**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation ;

Vu la demande de l'intéressée,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'équivalence du diplôme d'État de professeur de danse, dans l'option classique, est accordée à M<sup>me</sup> Valeriya Pyestryakova, au vu de

son diplôme de « chef d'un collectif artistique chorégraphique ».

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieure et de la recherche,  
Florence Touchant

## MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - LIVRE ET LECTURE

**Arrêté du 4 octobre 2016 portant habilitation d'un agent en application des articles 8-1 à 8-7 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre et 7-1 de la loi n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique (M<sup>me</sup> Josée Marie Lo-Thong).**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu la loi n° 81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre, notamment ses articles 8-1 à 8-7 ;  
Vu la loi n° 2011-590 du 26 mai 2011 modifiée relative au prix du livre numérique, notamment son article 7-1 ;  
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;  
Vu le décret n° 2015-519 du 11 mai 2015 relatif aux agents habilités en matière de contrôle du prix des livres ;  
Vu l'arrêté du 19 mai 2005 affectant M<sup>me</sup> Josée Marie Lo-Thong à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 à la direction des affaires culturelles de la Réunion,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Josée Marie Lo-Thong, née le 3 juin 1960 à Saint-Gilles-les-Hauts (974), exerçant la fonction de conseiller pour le livre et la lecture à la direction des affaires culturelles Océan-Indien, est habilitée en vue d'être assermentée à l'effet de rechercher et constater les infractions aux dispositions des lois du 10 août 1981 et du 26 mai 2011 susvisées.

**Art. 2.** - La présente habilitation est limitée à la DAC Océan-Indien.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des médias et des industries culturelles,  
Martin Ajdari

**Décision n° 16-1689 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature à la Bibliothèque nationale de France.**

M<sup>me</sup> Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France,

Vu le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 modifié, portant création de la Bibliothèque nationale de France, notamment ses articles 7, 11 et 12 ;

Vu le décret du 7 avril 2016, portant nomination de la présidente de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu le décret du 27 février 2014, portant nomination de la directrice générale de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu la décision n° 2014-372, nommant M<sup>me</sup> Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France à compter du 10 mars 2014 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2015, portant nomination de la directrice de l'administration et du personnel de la Bibliothèque nationale de France ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013, portant nomination du directeur délégué aux ressources humaines ;

Vu la décision n° 16-668 du 8 avril 2016, portant délégation générale de signature de la présidente de la Bibliothèque nationale de France à la directrice générale ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France, en date du 14 octobre 1998, relative à l'organisation générale des services, modifiée ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2008, relative à l'attribution d'une prestation sociale dénommée Aide financière exceptionnelle ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 28 novembre 2013, relative aux seuils de signature des engagements des dépenses autorisés au président par le conseil d'administration,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup> - 1-1.** Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux 3, 4, 5 et 7 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé à l'exclusion :

- pour le point 3, des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement ;

- pour le point 5, des marchés sous toutes leurs formes et leurs avenants, ainsi que de tous actes juridiques, emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 5 225 000 € HT.

**1-2.** En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, une délégation de signature identique

à celle visée au point 1-1 du présent article est donnée à M. Vincent Billerey, adjoint à la directrice de l'administration et du personnel, à l'exception des actes, décisions ou certificats administratifs relatifs au recrutement.

**1-3-a.** En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation de signature est donnée à M. Gilles Neviaski, directeur délégué aux ressources humaines pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 3 et 4 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement, et des dépenses et des recettes ne relevant pas de l'enveloppe de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal et de M. Gilles Neviaski, une délégation de signature identique à celle visée au précédent alinéa, est donnée dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M. Denis Peyrat, adjoint au directeur délégué aux ressources humaines.

**1-3-b.** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Gilles Neviaski et de M. Denis Peyrat, délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M<sup>me</sup> Roselyne Casteloot, cheffe du service de l'emploi et des crédits, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 4 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exception des dépenses et des recettes ne relevant pas de l'enveloppe de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Gilles Neviaski et de M. Denis Peyrat, délégation est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M<sup>me</sup> Betty Rafik, cheffe du service de l'administration du personnel et, en son absence, à M<sup>me</sup> Sarah Seroussi, adjointe à la cheffe du service de l'administration des personnels, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 3 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, l'exclusion des décisions portant nomination aux emplois de direction de l'établissement.

**1-3-c.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Neviaski et de M. Denis Peyrat, délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions et dans la limite des crédits placés sous sa responsabilité, à M<sup>me</sup> Bénédicte Jacob, cheffe du service de l'action sociale, pour tous les actes et décisions afférents aux attributions du président énumérés au 4 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, ainsi que les décisions

d'attributions prévues par la délibération du conseil d'administration du 24 octobre 2008 susvisé à l'exclusion de l'ordonnancement des recettes et des dépenses ne relevant pas de l'enveloppe de personnel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Bénédicte Jacob, une délégation identique à celle visée à l'alinéa précédent est donnée à M<sup>me</sup> Martine Magnan, adjointe à la cheffe du service de l'action sociale.

**1-4-a.** En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, et de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et adjoint à la directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée à M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des marchés d'un montant supérieur à 135 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

**1-4-b.** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nathalie Cohin, cheffe du service bâtiment, système d'information et logistique, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des actes emportant recettes, de l'ordonnancement des recettes et de la signature des marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Nathalie Cohin, une délégation de signature identique est donnée à M<sup>me</sup> Judith Meireles-Velincas, adjointe à la cheffe du service bâtiment, système d'information et logistique.

**1-4-c.** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Camille Pesqueux, cheffe du service collections, conservation, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et

5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des actes emportant recettes, de l'ordonnancement des recettes et de la signature des marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Camille Pesqueux, une délégation de signature identique est donnée à M<sup>me</sup> Laurence Brosse, adjointe à la cheffe du service collections, conservation.

**1-4-d.** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à M. Stéphane Duchesne, chef du service des affaires culturelles et administratives, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion des actes emportant recettes, de l'ordonnancement des recettes et de la signature des marchés d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Duchesne, une délégation de signature identique est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle Sechet, adjointe au chef du service des affaires culturelles et administratives.

**1-4-e.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Billerey, directeur du département du budget et des affaires financières et de M. Jamal Boutoumi, adjoint au directeur du département du budget et des affaires financières, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle Edet, cheffe du service des recettes, pour tous les actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées aux points 4 et 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à l'exclusion de la signature des actes emportant recettes ou dépenses d'un montant supérieur à 50 000 € HT, des décisions de reconduction des marchés, des avenants à ces marchés lorsqu'ils ont pour effet de porter le montant initial d'un marché au-delà de ce seuil.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Isabelle Edet, une délégation de signature identique est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Collard-Andreotti, adjointe à la cheffe du service des recettes.

**1-5.** Délégation est donnée à M. Daniel Durritçague, directeur du département des moyens techniques par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés à

l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**1-6-a.** En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 5 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à M. Stéphane Alcandre, directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents (y compris les courriers de notification des marchés) n'emportant pas de dépenses ainsi que les actes ou documents liés à une procédure contentieuse ou précontentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal et de M. Stéphane Alcandre, une délégation identique est donnée à M. Harold Codant, adjoint au directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, chef du service juridique.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Stéphane Alcandre et de M. Harold Codant, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Agnès Dussuel, cheffe du service des marchés, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents (y compris les courriers de notification des marchés) n'emportant pas de dépenses.

**1-6-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel, délégation est donnée, pour tous actes ou décisions afférents aux attributions du président énumérées au point 7 de l'article 11 du décret n° 94-3 susvisé, à :

- M. Stéphane Alcandre, directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, et à M. Harold Codant, adjoint au directeur du département des affaires juridiques et de la commande publique, chef du service juridique ;

- M. David Toubalem, chef du service de la sûreté ;  
à l'effet de signer les plaintes déposées auprès des services de police pour le compte de l'établissement.

**Art. 2. - 2-1-a.** Délégation est donnée à M. Denis Bruckmann, directeur de la direction des collections, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Bruckmann, une délégation identique est donnée à M. Georges-Henri Vergne, adjoint au directeur des

collections chargé des questions administratives et financières et à M<sup>me</sup> Anne Pasquignon, adjointe au directeur des collections, chargée des questions scientifiques et techniques.

**2-1-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Bruckmann, une délégation identique est donnée à :

- M. Joël Huthwohl, directeur du département des arts du spectacle et, en son absence, à M<sup>me</sup> Véronique Meunier-Delissnyder, son adjointe ;

- M. François Nawrocky, adjoint au directeur du département des cartes et plans et, en son absence, à M. Olivier Loiseaux son adjoint ;

- M<sup>me</sup> Sylvie Aubenas, directrice du département des estampes et de la photographie et, en son absence, à M<sup>me</sup> Corinne Le Bitouze, son adjointe ;

- M<sup>me</sup> Isabelle Le Masne de Chermont, directrice du département des manuscrits et, en son absence, à M. Mathieu Lescuyer, son adjoint ;

- M. Olivier Bosc, directeur de la bibliothèque de l'Arsenal et, en son absence, à M<sup>me</sup> Ève Netchine, son adjointe ;

- M<sup>me</sup> Frédérique Duyrat, directrice du département des monnaies, médailles et antiques et, en son absence, à M<sup>me</sup> Isabelle de Cours de Saint Gervasy, son adjointe ;

- M. Mathias Auclair, directeur du département de la musique et, en son absence, à M. Benoît Cailmail, chef du service de la bibliothèque-musée de l'opéra, son adjoint ;

- M. Bernard Vouillot, directeur du département d'orientation et de la recherche bibliographique et, en son absence, à M<sup>me</sup> Catherine Éloi, son adjointe, ainsi que, dans le cadre de ses attributions, à M<sup>me</sup> Anne-Bérangère Rothenburger, responsable de la salle de références du site Richelieu ;

- M. Fabien Plazannet, directeur du département « Philosophie, histoire, sciences de l'homme » et, en son absence, à M<sup>me</sup> Anne-Sophie Delhay, son adjointe ;

- M<sup>me</sup> Catherine Aurérin, directrice du département « Droit, économie, politique » et, en son absence, à M<sup>me</sup> Sylvie Bonnel, son adjointe ;

- M. Michel Netzer, directeur du département « Sciences et techniques » et, en son absence, à M<sup>me</sup> Valérie Allagnat, son adjointe ;

- M. Jean-Marie Compte, directeur du département « Littérature et art » et, en son absence, à M<sup>me</sup> Florence Leleu, son adjointe, ainsi que, pour le Centre national de la littérature pour la jeunesse, à M. Jacques Vidal-Naquet, directeur du CNLJ ;

- M<sup>me</sup> Pascale Issartel, directrice du département

de l'audiovisuel et, en son absence, à M. Sébastien Gaudelus, son adjoint ;

- M. Jean-Marc Chatelain, directeur de la réserve des livres rares et, en son absence, à M<sup>me</sup> Geneviève Guilleminot-Chrétien, son adjointe.

**2-2-a.** Délégation est donnée à M. Arnaud Beaufort, directeur des services et des réseaux, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-2-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Beaufort, une délégation identique est donnée à M<sup>me</sup> Alexandra Laffitte, adjointe au directeur des services et des réseaux, pour les questions administratives et financières et à M<sup>me</sup> Emmanuelle Bermes, adjointe au directeur des services et des réseaux, pour les questions scientifiques et techniques.

**2-2-c.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Beaufort, une délégation identique est donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. Olivier Piffault, directeur du département de la conservation et, en son absence, à M. Philippe Vallas, son adjoint ;

- M<sup>me</sup> Aline Girard, directrice du département de la coopération et, en son absence, à M. Frédéric-David Martin, son adjoint ;

- M<sup>me</sup> Frédérique Joannic-Seta, directrice du département des métadonnées ;

- M. Sébastien Petratos, directeur du département de la reproduction et, en son absence, à M. Yves Le Guillou, son adjoint ;

- M. Jean-Marc Czaplinski, directeur du département des systèmes d'information et, en son absence, à M. Adoté Chilloh, son adjoint ;

- M. Benoît Tuleu, directeur du département du dépôt légal et, en son absence, à M. Léonard Bourlet, son adjoint.

**2-3-a.** Délégation est donnée à M. Thierry Grillet, directeur de la diffusion culturelle, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-3-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Grillet, une délégation identique est donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. Benjamin Arranger, directeur du département des éditions et, en son absence, à M. Christophe Stoop, chef du service commercial ;



- M. Bruno Ponsonnet, directeur du département des expositions et des manifestations.

**2-4-a.** Délégation est donnée à M. Marc Rassat, délégué à la communication, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-4-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Rassat, une délégation identique est donnée dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M<sup>me</sup> Claudine Hermabessiere, adjointe au délégué à la communication ;

- M<sup>me</sup> Françoise Guillermo, adjointe au délégué à la communication.

**2-5-a.** Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle Nyffenegger, déléguée aux relations internationales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-5-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Isabelle Nyffenegger, une délégation identique est donnée à M. Bruno Sagna, adjoint à la déléguée aux relations internationales.

**2-6.** Délégation est donnée à M. Thierry Parde, délégué à la stratégie et à la recherche, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-7.** Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Kara Lennon-Casanova, déléguée au mécénat, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-8-a.** Délégation est donnée à M. Cheng Pei, chef du projet Richelieu, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes d'exécution des marchés et les actes d'exécution des contrats de recettes à l'exclusion des actes emportant dépenses ou recettes et des actes spéciaux de sous-traitance.

**2-8-b.** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cheng Pei, une délégation identique est donnée à M. Louis Jaubertie, adjoint au chef du projet Richelieu.

**Art. 3.** - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle annule et remplace les décisions précédentes en la matière.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La directrice générale,  
Sylviane Tarsot-Gillery

**Arrêté du 14 octobre 2016 portant nomination de la présidente de la commission Librairies francophones à l'étranger du Centre national du livre.**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié relatif au Centre national du livre, notamment ses articles 10 et 12,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est nommée présidente de la commission Librairies francophones à l'étranger du Centre national du livre : M<sup>me</sup> Sylviane Friederich.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Par délégation :

Le directeur général des médias et des industries culturelles,  
Martin Ajdari

**Lettre de mission annuelle du 18 octobre 2016 au doyen de l'inspection générale des bibliothèques.**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

La ministre de la Culture et de la Communication.

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques sont sur l'ensemble du territoire d'irremplaçables lieux de lecture pour tous les publics et à tous les âges, de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. À ce titre, elles sont déterminantes pour la vitalité de notre démocratie. Notre ambition est qu'elles soient avant tout des services publics vecteurs de citoyenneté et de lien social et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à l'information et aux savoirs. Les bibliothèques se trouvent aujourd'hui confrontées aux enjeux du numérique dans les domaines culturels, pédagogiques et de recherche. Elles doivent également élargir leurs horaires d'ouverture et renforcer la médiation, afin de mieux répondre aux attentes et pratiques nouvelles de leurs publics et de contribuer encore plus à la réussite scolaire et universitaire. Elles sont également amenées à s'adapter aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites

universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

La ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
Najat Vallaud-Belkacem  
La ministre de la Culture et de la Communication,  
Audrey Azoulay

### Liste des missions

#### **Missions pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :**

##### **\* Sites et établissements :**

- le réseau documentaire des écoles françaises à l'étranger,
- la COMUE Léonard de Vinci et la documentation,
- Sorbonne universités et la documentation,
- le SCD de l'université des Antilles,
- le SCD de l'université de Guyane,
- le SCD de l'université de Caen,

- le SCD de l'université de Cergy-Pontoise,
- le SCD de l'université de La Réunion.

##### **\* Missions thématiques :**

- les enjeux du numérique au regard des ressources documentaires en sciences humaines et sociales (numérisation, indexation, nouveaux usages) (cf. mesure n° 6 du plan en faveur des sciences humaines et sociales),
- le réseau des centres de formation aux carrières des bibliothèques,
- les nouveaux modes de coopération entre l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur et les établissements dans le cadre du système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM).

#### **Mission conjointe avec l'IGAENR**

Parcours et carrière des conservateurs de bibliothèque.

#### **Mission commune au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de la Culture et de la Communication**

Suivi du plan d'accompagnement des éditeurs scientifiques pour le passage au numérique (mission conjointe IGAENR/IGAC/IGB).

#### **Missions pour le ministère de la Culture et de la Communication**

##### **\* Bibliothèques municipales ou intercommunales :**

- Avignon,
- Bondy,
- Mulhouse,
- Rodez,
- Soissons,
- Vannes.

##### **\* Bibliothèques départementales :**

- Allier,
- Doubs,
- Lot-et-Garonne,
- Maine-et-Loire,
- Nièvre,
- Yvelines.

##### **\* Ville de Paris :**

- bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

##### **\* Établissements publics :**

- la politique documentaire de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

## PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

### Arrêté du 3 octobre 2016 portant nomination du vice-président du Conseil national de la recherche archéologique.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code du patrimoine, notamment son livre V ;  
Vu l'arrêté du 13 septembre 2016 portant composition du Conseil national de la recherche archéologique ;  
Vu l'avis favorable du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 21 septembre 2016,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Anne Lehoërff est nommée vice-présidente du Conseil national de la recherche archéologique.

**Art. 2.** - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Audrey Azoulay

---

## PATRIMOINES - ARCHITECTURE

### Arrêté du 5 octobre 2016 portant affectation des biens à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code du patrimoine ;  
Vu les articles 1716 *bis*, 1723 *ter*-00 A, 1649 *nonies* et 1649 *nonies* A du Code général des impôts et les articles 310 G, 384 A et 384-0 A *bis* de l'annexe II du même code ;  
Vu l'article 2 de l'arrêté du 4 janvier 2000 érigeant la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine en service à compétence nationale ;  
Vu l'offre de dation établie le 26 novembre 2015 par M. Stéphane Kovalsky en paiement des droits de succession du photographe M. Willy Ronis (1910-2009) ;  
Vu l'avis favorable émis par la commission interministérielle consultative d'agrément pour la conservation du patrimoine artistique national en date du 11 avril 2016 ;

Vu la décision d'agrément prise par le ministre des Finances et des Comptes publics en date du 12 mai 2016 autorisant M. Stéphane Kovalsky à acquitter les droits de mutations à titre gratuit dont il est redevable au titre de la succession de son grand-père, M. Willy Ronis,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Les biens remis en dation à l'État par M. Stéphane Kovalsky dans le cadre du règlement de la succession de son grand-père M. Willy Ronis, dont la liste est jointe en annexe, sont affectés au service à compétence nationale Médiathèque de l'architecture et du patrimoine où ils sont conservés et sont portés à l'inventaire de l'établissement.

**Art. 2.** - La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication  
et par délégation :  
Le directeur général des patrimoines,  
Vincent Berjot

### Annexe : Liste des biens affectés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, offerts en dation au titre de la succession du photographe Willy Ronis (1910-2009)

1. DPOM 1480-1 : tirages par contact et planches-contacts, 5 classeurs pour les 6 x 6 (1250 planches-contacts) et 53 classeurs pour les 24 x 36 (4000 planches-contacts) ;
2. DPOM 1480-2 : archives papier : agendas, textes manuscrits, correspondances personnelles avec certains photographes comme Brassai, Cartier-Bresson, vidéos, cassettes, documentation professionnelle et personnelle manuscrite et imprimée, vidéos et cassettes relatives à l'œuvre de Willy Ronis... ;
3. DPOM 1480-3 : photographies de tiers offertes à Willy Ronis ;
4. DPOM 1480-4 : bibliothèque comprenant 720 livres dont 120 dédiés ;
5. DPOM 1480-5 : buste en plâtre représentant Willy Ronis ;
6. DPOM 1480-6 : 76 tirages de l'exposition à Arles durant l'été 2009 ;
7. DPOM 1480-7 : 97 tirages historiques de Willy Ronis ;
8. DPOM 1480-8 : 1913 tirages modernes de Willy Ronis ;

9. DPOM 1480-9 : ensemble de 1152 tirages de travail petit format ;
10. DPOM 1480-10 : ensemble de 727 tirages d'exposition ;
11. DPOM 1480-11 : lot de 24 tirages d'exposition de très grand format.

**Arrêté du 5 octobre 2016 portant affectation des biens à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1121-1 et R. 1121-1 à R. 1121-3 ;

Vu l'acte de donation notarié de M. Willy Ronis en date du 16 juin 1983 passé devant M<sup>es</sup> Frédéric Vincent et Bruno Lacourte, notaires associés à Paris ;

Vu l'acte de donation notarié de M. Willy Ronis en date du 22 juin 1986 passé devant M<sup>e</sup> Frédéric Vincent, notaire associé à Paris ;

Vu le testament mystique de M. Willy Ronis en date du 1<sup>er</sup> août 2006, déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Olivier Clermont, notaire associé à Paris, le 22 septembre 2009 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 portant acceptation du legs à titre universel consenti à l'État par M. Willy Ronis ;

Vu le protocole d'accord transactionnel en date du 13 novembre 2015 constituant acte de partage de la succession de M. Willy Ronis et délivrance du legs,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Les biens issus des deux donations entre vifs du 16 juin 1983 et du 22 juin 1986 et de la donation testamentaire du 1<sup>er</sup> août 2006 consentis à l'État par M. Willy Ronis, dont la liste est jointe en annexe, sont affectés au service à compétence nationale Médiathèque de l'architecture et du patrimoine où ils sont conservés et sont portés à l'inventaire de l'établissement.

**Art. 2.** - La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication  
et par délégation :

Le directeur général des patrimoines,  
Vincent Berjot

**Annexe : Liste des biens donnés et légués par le photographe Willy Ronis (1910-2009) et affectés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP)**

1. DPOM 1481-1 : Les négatifs : la donation regroupe 108 000 négatifs majoritairement sur support souple de format 6x6 et 24x36. Ils seront intégrés aux fonds de la MAP sous la cote 85I. Les droits d'auteur qui s'y rattachent sont aussi donnés à l'État.
2. DPOM 1481-2 : Les diapositives : la donation regroupe 9 000 diapositives qui constituent l'essentiel du travail en couleur de l'artiste. Ils seront intégrés aux fonds de la MAP sous la cote 85I. Les droits d'auteur qui s'y rattachent sont aussi donnés à l'État.
3. DPOM 1481-3 : Les tirages : la donation comporte 16 328 tirages réalisés du vivant de l'auteur. Ces tirages seront intégrés aux fonds de la MAP sous la cote 1991/0035.
4. DPOM 1481-4 : Les albums de référence : conçus à la demande du directeur de patrimoine photographique et financés par l'État, les albums se présentent sous forme de livres d'artiste uniques de facture artisanale réalisés à façon. Dans les années qui suivent ses donations, Willy Ronis a conçu cinq albums établis suivant la chronologie pour les quatre premiers et rassemblant 350 tirages. Le cinquième album, plus tardif (1989), propose un choix complémentaire de 120 tirages couvrant six décennies (1929-1989). Le sixième et dernier album de 120 photographies est remis en 2006. Un jeu de doubles complète l'ensemble.

**PATRIMOINES - MONUMENTS  
HISTORIQUES**

**Décision n° 2016-5 du 21 septembre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.**

La présidente,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2011 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision de la présidente de l'établissement public n° 2015-3 du 16 novembre 2015 portant délégation de signature,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Aline Pervieux, chef du service administratif et financier à la direction du patrimoine et des jardins, à l'effet de signer, au nom de la présidente, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant des attributions de la direction du patrimoine et des jardins, à l'exception :

- des marchés publics et avenants à ces marchés couvrant le périmètre de la direction du patrimoine et des jardins ;

- des actes, décisions et documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité couvrant le périmètre de la direction du patrimoine et des jardins.

**Art. 2.** - La présente décision annule et remplace l'article 2 de la décision n° 2015-3 du 16 novembre 2015 susvisée et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,  
Catherine Pégard

---



---

## PATRIMOINES - MUSÉES

### Décision du 30 septembre 2016 portant délégation de signature au musée Rodin.

La directrice du musée Rodin,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 93-163 du 2 février 1993 modifié par le décret n° 2005-1507 du 7 décembre 2005 relatif au musée Rodin, et notamment ses articles 7 et 9 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 5 juillet 2010 relative à la composition et au fonctionnement de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics du musée Rodin ;

Vu la délibération du 5 juillet 2010 du conseil d'administration concernant les catégories de contrats

et de conventions qui peuvent être déléguées au directeur du musée Rodin ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2015 portant nomination de la directrice du musée Rodin ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 24 novembre 2014 relative aux seuils des contrats et des conventions délégués à la signature de la directrice du musée Rodin,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Sandrine Arrecgros, secrétaire générale, pour tous actes et décisions afférents aux attributions de la directrice du musée Rodin énumérées à l'article 9 et à l'article 7, 14° du décret n° 93-163 susvisé.

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Sandrine Arrecgros, à M. Laurent Bernard, chef du service des affaires financières, pour tous actes et décisions afférents aux attributions de la directrice du musée Rodin énumérés de l'article 9, 2° et 3° et à l'article 7, 14° du décret n° 93-163 susvisé dans la limite de 4 000 € HT pour les dépenses et à 200 000 € HT pour les recettes.

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Sandrine Arrecgros, à M<sup>me</sup> Élisabeth Saillant, chef du service des ressources humaines et des affaires juridiques, pour tous actes et décisions afférents aux attributions de la directrice du musée Rodin énumérés de l'article 9, 2° et 3° et à l'article 7, 14° du décret n° 93-163 susvisé dans la limite de 4 000 € HT pour les dépenses et à 200 000 € HT pour les recettes.

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée, sous l'autorité de la directrice du musée Rodin, à M<sup>me</sup> Christine Lancelstremère, chef du service de la conservation et M. François Blanchetière, à M<sup>me</sup> Hélène Pinet, chef du service de la recherche, de la documentation, de la bibliothèque et des archives et M<sup>me</sup> Véronique Mattiussi et M. Jérôme Manoukian, à M<sup>me</sup> Edwige Ridel, chargée de la production éditoriale et audiovisuelle, à M<sup>me</sup> Isabelle Bissière, chef du service culturel, à M. Marcel Fanjeaux, chef du service de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité et M<sup>me</sup> Brigitte Thébault, chef adjoint du service de l'accueil, de la surveillance et de la sécurité, à M. Cyril Duchêne, chef du service des boutiques et de la billetterie, à M<sup>me</sup> Brigitte Monnier et M<sup>me</sup> Sandie Vogt, adjointe au chef de service des boutiques et de la billetterie, à M. Raphaël Andlauer, chef du service logistique et technique et M<sup>me</sup> Camille Thouveny, chef adjoint du service logistique et technique, à M<sup>me</sup> Patricia Hoeppe, chargée du secrétariat de direction, à M. Hugues Herpin, chef du service des

affaires stratégiques, à M<sup>me</sup> Clémence Goldberger, chef du service de la communication, à M. Philippe Charles, chargé des systèmes d'information, à effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et dans les limites des crédits placés sous leurs responsabilités, les attestations de services faits ainsi que tous documents utiles à l'exception de tout acte engageant juridiquement ou financièrement le musée Rodin.

**Art. 5.** - La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Cette décision prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et annule et remplace les décisions antérieures.

La directrice du musée Rodin,  
conservatrice en chef du patrimoine,  
Catherine Chevillot

#### **Arrêté du 10 octobre 2016 portant nomination au conseil artistique des musées nationaux.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du patrimoine, notamment son article D. 422-6,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du conseil artistique des musées nationaux, au titre des conservateurs généraux du patrimoine en exercice ou honoraires mentionnés au 2<sup>o</sup> de l'article D. 422-6 susvisé :

- M. Philippe Durey, conservateur général du patrimoine, directeur de l'École du Louvre ;
- M<sup>me</sup> Antoinette Le Normand-Romain, conservatrice générale du patrimoine honoraire ;
- M. Emmanuel Starcky, conservateur général du patrimoine, chef du Service à compétence nationale des musées et du domaine du château de Compiègne et de Blérancourt.

**Art. 2.** - Sont nommés membres du conseil artistique des musées nationaux, au titre des présidents de commission d'acquisition d'établissement public mentionnés au 3<sup>o</sup> de l'article D. 422-6 susvisé :

- M<sup>me</sup> Sophie Makariou, présidente de l'établissement public du musée national des Arts asiatiques Guimet et de la commission d'acquisition de cet établissement ;
- M. Stéphane Martin, président de l'établissement public du musée du Quai Branly-Jacques Chirac et de la commission d'acquisition de cet établissement ;
- M. Jean-Luc Martinez, président-directeur de l'établissement public du musée du Louvre et de la commission d'acquisition de cet établissement.

**Art. 3.** - Sont nommés membres du conseil artistique des musées nationaux, au titre des personnalités mentionnées au 4<sup>o</sup> de l'article D. 422-6 susvisé :

- M. Michel David-Weill ;
- M. Christian Giacomotto ;
- M<sup>me</sup> Marianne Grivel ;
- M. Marc Ladreit de Lacharrière ;
- M. Fabrizio Lemme ;
- M. Jean-Claude Meyer ;
- M<sup>me</sup> Maryvonne Pinault ;
- M. Louis-Antoine Prat ;
- M. Philippe Sénéchal ;
- M. Pierre Soulages.

**Art. 4.** - Est nommé président du conseil artistique des musées nationaux : M. Michel David-Weill.

**Art. 5.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre de la Culture et de la Communication  
et par délégation :  
Le directeur général des patrimoines,  
Vincent Berjot

#### **Décision modificative n° 6 du 18 octobre 2016 modifiant la décision n° 2016-02 du 25 janvier 2016 portant délégation de signature à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.**

La présidente de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 modifié relatif à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, notamment son article 13 ;

Vu le décret du 21 janvier 2016 portant nomination de la présidente de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées ;

Vu la décision n° 2011-03 du 29 mars 2011 du président de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, en application de l'article 30 du décret du 13 janvier 2011 susvisé, portant nomination aux fonctions de directrice générale déléguée ;

Vu la décision portant délégation de signature n° 2016-02 du 25 janvier 2016, modifiée par les décisions modificatives n° 1 du 15 avril 2016, n° 2 du 1<sup>er</sup> juin

2016, n° 3 du 8 juillet 2016, n° 4 du 26 juillet 2016 et n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature temporaire

L'article 1<sup>er</sup>. - 2) de la décision portant délégation de signature n° 2016-02 du 25 janvier 2016 est modifié comme suit :

\* Pour la période du 27 au 30 octobre 2016 inclus, en l'absence de M<sup>me</sup> Sylvie Hubac et de M<sup>me</sup> Valérie Vesque-Jeancard, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Sylvie Durand, directrice des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes, à l'exception :

- des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 000 000 € HT ;
- des actions en justice et des transactions au sens de l'article 2044 du Code civil ;
- des nominations aux fonctions de directeur, directeur adjoint, sous-directeur et chef de département de service ;
- des sanctions disciplinaires.

\* Pour la période du 31 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> novembre 2016 inclus, en l'absence de M<sup>me</sup> Sylvie Hubac et de M<sup>me</sup> Valérie Vesque-Jeancard, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Sophie Laporte, directrice des éditions, à l'effet de signer tous les actes, à l'exception :

- des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 000 000 € HT ;
- des actions en justice et des transactions au sens de l'article 2044 du Code civil ;
- des nominations aux fonctions de directeur, directeur adjoint, sous-directeur et chef de département de service ;
- des sanctions disciplinaires.

\* À compter du 2 novembre 2016, en cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sylvie Hubac et de M<sup>me</sup> Valérie Vesque-Jeancard, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Noëlle de La Loge, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes, à l'exception :

- des marchés d'un montant égal ou supérieur à 5 000 000 € HT ;
- des actions en justice et des transactions au sens de l'article 2044 du Code civil ;
- des nominations aux fonctions de directeur, directeur adjoint, sous-directeur et chef de département de service ;
- des sanctions disciplinaires.

**Art. 2.** - Toutes les dispositions de la décision portant délégation de signature n° 2016-02 du 25 janvier 2016

modifiée demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente décision modificative n° 6.

La présidente de l'Établissement public  
de la Réunion des musées nationaux  
et du Grand Palais des Champs-Élysées,  
Sylvie Hubac

**Arrêté du 22 octobre 2016 relatif à la donation Hays.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 1121-2 ;

Vu le Code du patrimoine, notamment son article L. 451-1 ;

Vu le décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié portant création de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2004 fixant les seuils de valeur à partir desquels le conseil artistique des musées nationaux est consulté ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie en date du 10 octobre 2016 ;

Vu l'avis émis par la commission des acquisitions de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie en date du 10 octobre 2016 ;

Vu l'avis émis par le conseil artistique des musées nationaux en date du 19 octobre 2016 ;

Vu la décision n° 2016-55 du président de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie en date du 21 octobre 2016 ;

Vu l'acte de donation en date du 22 octobre 2016 signé concomitamment au présent arrêté ;

Sur proposition de la ministre de la Culture et de la Communication,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est autorisée, par la ministre de la Culture et de la Communication, l'acceptation par l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, pour le compte de l'État, de la donation sous réserve d'usufruit consentie à l'État, par M. Spencer Hays et M<sup>me</sup> Marlene Hays, pour l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, aux termes de l'acte passé le 22 octobre 2016 par devant M<sup>e</sup> Jean-Charles Daudruy, notaire associé de la société civile professionnelle « Jean-Charles Daudruy, François Rouzé, Alexandra Lantéz et Christophe Van Oberbeke, notaires associés », titulaire d'un office notarial à Senlis (Oise), 2, rue de l'Argilière, comprenant :

- 102 peintures et pastels tels que visés à l'acte de donation susvisé,
- 63 œuvres graphiques telles que visées à l'acte de donation susvisé,
- 15 sculptures telles que visées à l'acte de donation susvisé, et
- 7 objets d'art tels que visés à l'acte de donation susvisé, aux charges et conditions particulières énumérées dans l'acte de donation susvisé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Audrey Azoulay

**Arrêté du 25 octobre 2016 portant nomination à la commission des acquisitions de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 modifié portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 10 février 2012 portant composition et fonctionnement de la commission des acquisitions de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2015 portant nomination à la commission des acquisitions de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Emmanuel Guigon est nommé membre de la commission des acquisitions de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, au titre des personnalités qualifiées, en remplacement de M. Bernardo Laniado-Romero, démissionnaire.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Audrey Azoulay

**Arrêté du 25 octobre 2016 portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances) au Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code pénal, notamment son article 432-10 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2000 portant institution d'une régie d'avances auprès du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2011 portant nomination d'un régisseur d'avances auprès du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Il est mis fin aux fonctions de M. Bernard Castel, régisseur d'avances auprès du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Art. 2.** - La directrice du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe à la cheffe du bureau de la qualité comptable,  
Lucile Dubernard

**Arrêté du 25 octobre 2016 portant nomination (régisseurs d'avances) au Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt.**

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code pénal, notamment son article 432-10 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;



Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2000 portant institution d'une régie d'avances auprès du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Patricia Auger-Lecas est nommée régisseuse d'avances auprès du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt, à compter du 12 octobre 2016.

**Art. 2.** - La régisseuse est personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'elle a reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elle a éventuellement effectués.

**Art. 3.** - La directrice du Service à compétence nationale des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe à la cheffe du bureau de la qualité comptable,  
Lucile Dubernard

---



---

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**Arrêté du 3 octobre 2016 portant abrogation de l'arrêté du 10 juin 2016 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Ulrich Padonou).**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du 10 juin 2016 ayant agréé M. Ulrich Padonou, chargé de clientèle de la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique, au titre de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle, est abrogé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 13 octobre 2016 portant renouvellement de l'agrément délivré le 23 novembre 2011 en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Bruno Sulpice).**

La ministre de la Culture et de la Communication,  
Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la demande de renouvellement présentée par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique le 4 octobre 2016,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'agrément de M. Bruno Sulpice, à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle, est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 23 novembre 2016.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

# Mesures d'information

## Relevé de textes parus au *Journal officiel*

### JO n° 229 du 1<sup>er</sup> octobre 2016

#### Culture et communication

Texte n° 28 Arrêté du 19 septembre 2016 portant organisation de l'admission et des études à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 59 Décision n° 2016-727 du 15 septembre 2016 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Toulouse (M. Jean-Marc Malo).

Texte n° 60 Décision n° 2016-728 du 15 septembre 2016 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Lyon (M<sup>me</sup> Audrey Rissoan).

Texte n° 61 Décision n° 2016-729 du 15 septembre 2016 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel des Antilles et de la Guyane (M<sup>me</sup> Patricia Monpierre).

Texte n° 63 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (La Réunion - Mayotte).

#### Avis divers

Texte n° 84 Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

### JO n° 230 du 2 octobre 2016

#### Affaires étrangères et développement international

Texte n° 4 Décret n° 2016-1290 du 29 septembre 2016 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif au programme de mise en œuvre pour la période 2016-2018 de l'accord de coopération culturelle du 27 septembre 2002, signé à Paris le 30 juin 2016.

Texte n° 5 Décret n° 2016-1291 du 29 septembre 2016 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas relatif à l'exposition et à la gestion conjointe des portraits de Maerten Soolmans et d'Oopjen Coppit par Rembrandt Van Rijn, signé à Paris le 1<sup>er</sup> février 2016.

#### Économie et finances

Texte n° 18 Rapport relatif au décret n° 2016-1298 du 30 septembre 2016 portant transfert de crédits.

Texte n° 19 Décret n° 2016-1298 du 30 septembre 2016 portant transfert de crédits (pour mes médias,

livre et industries culturelles : Livre et industries culturelles).

#### Culture et communication

Texte n° 42 Arrêté du 27 septembre 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Scènes de chasse en Allemagne. Rayski/Baselitz*, au musée de la Chasse et de la Nature).

### JO n° 231 du 4 octobre 2016

#### Ordre national du Mérite

Texte n° 1 Décret du 3 octobre 2016 portant maintien en fonctions et nomination de membres du conseil de l'ordre national du Mérite (dont : M<sup>mes</sup> Brigitte Lefèvre, ancienne danseuse et directrice de la danse à l'Opéra de Paris et Dominique Duchemin, maître verrier).

#### Économie et finances

Texte n° 9 Rapport de motivation relatif au décret n° 2016-1300 du 3 octobre 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

Texte n° 10 Décret n° 2016-1300 du 3 octobre 2016 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ; pour les médias, livre et industries culturelles : Presse et Livre et industries culturelles ; pour la recherche et enseignement supérieur : Recherche culturelle et culture scientifique).

#### Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Texte n° 19 Arrêté du 26 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Texte n° 20 Arrêté du 26 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

#### Fonction publique

Texte n° 27 Arrêté du 23 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

#### Culture et communication

Texte n° 36 Arrêté du 29 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13 janvier 2016 relatif au fonds d'urgence

pour le spectacle vivant (nomination de M. Luc Gaurichon).

### JO n° 232 du 5 octobre 2016

#### Intérieur

Texte n° 19 Arrêté du 12 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel de professeur d'enseignement artistique par voie de promotion interne, spécialité musique et discipline orgue, en accord avec d'autres centres de gestion coordonnateurs et organisateurs par le centre de gestion de Seine-Maritime.

Texte n° 20 Arrêté du 15 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale - session 2017 national - spécialité musique - disciplines saxophone, contrebasse, musique ancienne, écriture musicale et culture musicale par le centre interdépartementale de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France.

Texte n° 22 Arrêté du 16 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2017, spécialité musique, discipline piano, par le centre de gestion du Rhône.

Texte n° 23 Arrêté du 16 septembre 2016 portant ouverture pour 2017 de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « harpe », par le centre de gestion de la fonction publique territoriale Loire-Atlantique.

Texte n° 24 Arrêté du 19 septembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique-spécialité musique-disciplines directions d'ensembles vocaux, directions d'ensembles instrumentaux, professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique) et la spécialité art dramatique par le centre interdépartemental de la grande couronne de la région Île-de-France.

Texte n° 25 Arrêté du 22 septembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017, en convention avec les centres de gestion coordonnateurs pour l'ensemble du territoire national, de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois de professeur territorial d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline violon, par le centre de gestion des Bouches-du-Rhône.

Texte n° 26 Arrêté du 22 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

spécialité musique, discipline flûte traversière, session 2017, par le centre de gestion du Bas-Rhin.

#### Culture et communication

Texte n° 85 Arrêté du 23 septembre 2016 portant nomination des personnalités extérieures au conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier.

Texte n° 86 Arrêté du 23 septembre 2016 portant nomination de la présidente du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (M<sup>me</sup> Anne-Lucie Wack).

Texte n° 87 Arrêté du 27 septembre 2016 portant nomination du directeur de l'aquarium de l'établissement public du Palais de la Porte Dorée (M. Dominique Duché).

### JO n° 233 du 6 octobre 2016

#### Intérieur

Texte n° 16 Arrêté du 19 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (session 2017) spécialité « musique » (disciplines violoncelle et musique électroacoustique) par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes.

Texte n° 17 Arrêté du 19 septembre 2016 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans la spécialité musique, spécialité accordéon par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Texte n° 18 Arrêté du 20 septembre 2016 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, session 2017, dans la spécialité arts plastiques par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

Texte n° 19 Arrêté du 20 septembre 2016 portant organisation d'un examen professionnel par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique spécialité musique, discipline alto par le centre de gestion du Doubs.

Texte n° 20 Arrêté du 20 septembre 2016 portant organisation d'un examen professionnel par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique spécialité musique (discipline alto) par le centre de gestion du Doubs.

Texte n° 21 Arrêté du 20 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

(session 2017) spécialité musique (discipline cor) organisé par le centre de gestion de l'Isère.

Texte n° 22 Arrêté du 20 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique dans la spécialité Musique et les disciplines Jazz (tous instruments), accompagnateur (musique et danse), professeur d'accompagnement (musique et danse) et formation musicale - session 2017 par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Texte n° 23 Arrêté du 20 septembre 2016 portant ouverture en 2017 pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique par le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Texte n° 25 Arrêté du 21 septembre 2016 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès par promotion interne au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, spécialité musique, discipline clarinette par le centre de gestion Calvados.

Texte n° 26 Arrêté du 21 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de professeur d'enseignement artistique spécialité « musique », disciplines « basson » et « guitare » (session 2017) par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde.

#### **JO n° 234 du 7 octobre 2016**

##### **Intérieur**

Texte n° 33 Arrêté du 16 septembre 2016 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « musique », pour les disciplines « trombone » et « musique traditionnelle (tous instruments) » par le centre de gestion de la Haute-Garonne.

Texte n° 34 Arrêté du 22 septembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique spécialité « musique » (discipline percussions) en convention avec l'ensemble des centres de gestion coordonnateur par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire.

##### **Culture et communication**

Texte n° 36 Arrêté du 8 septembre 2016 portant renouvellement de l'agrément d'associations de défense de la langue française.

Texte n° 37 Arrêté du 23 septembre 2016 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Locarchives).

Texte n° 38 Arrêté du 27 septembre 2016 portant agrément de la société des artistes-interprètes en vue de la gestion de la rémunération annuelle supplémentaire due aux artistes-interprètes.

Texte n° 91 Arrêté du 5 octobre 2016 portant nomination (administration centrale) (M. Hervé Delmare, sous-directeur, adjoint au directeur chargé du livre et de la lecture à la direction générale des médias et des industries culturelles).

##### **Fonction publique**

Texte n° 39 Décret n° 2016-1320 du 5 octobre 2016 modifiant le décret n° 2012-148 du 30 janvier 2012 relatif au Conseil commun de la fonction publique.

##### **Économie et finances**

Texte n° 49 Arrêté du 6 septembre 2016 portant nomination de l'agent comptable de la Comédie-Française et de la Caisse de retraites du personnel de la Comédie-Française (M. Éric Parent).

#### **JO n° 235 du 8 octobre 2016**

Texte n° 1 Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

##### **Économie et finances**

Texte n° 15 Arrêté du 6 octobre 2016 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 16 Arrêté du 6 octobre 2016 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

##### **Conventions collectives**

Texte n° 52 Avis relatif à l'extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent.

#### **JO n° 236 du 9 octobre 2016**

##### **Culture et communication**

Texte n° 35 Décret du 7 octobre 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (M<sup>me</sup> Ghyslaine Deslaurier).

##### **Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 54 Avis relatif au recrutement de musiciens au profit des formations musicales de l'armée de l'air au titre de la campagne de recrutement pour l'année 2016.

#### **JO n° 237 du 11 octobre 2016**

##### **Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

texte n° 3 Arrêté du 4 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2002 fixant la liste des branches

d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques (dont : BAPF : culture, communication, production et diffusion des savoirs).

#### **Économie et finances**

Texte n° 6 Arrêté du 3 octobre 2016 relatif à l'octroi de la garantie de l'État au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou pour l'exposition *Cy Twombly*.

#### **Intérieur**

Texte n° 14 Arrêté du 21 septembre 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (session 2017) dans la spécialité danse disciplines danse contemporaine, danse classique et danse jazz et spécialité musique discipline hautbois par le centre de gestion du Nord.

#### **Culture et communication**

Texte n° 47 Arrêté du 4 octobre 2016 portant nomination des membres de la commission de gestion de la caisse de retraites du personnel de la Comédie-Française (MM. Michel Boyon, Jean-François Mary et Xavier Pillot).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 49 Arrêté du 4 octobre 2016 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des mannequins adultes et mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins (n° 2397).

### **JO n° 238 du 12 octobre 2016**

#### **Culture et communication**

Texte n° 64 Arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (M. Luc Gaurichon).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 65 Arrêté du 4 octobre 2016 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de l'animation (n° 1518).

Texte n° 66 Arrêté du 4 octobre 2016 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de la librairie (n° 3013).

#### **Avis divers**

Texte n° 90 Avis d'appel au mécénat d'entreprise pour l'acquisition par l'État d'œuvres présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national dans le cadre de l'article 238 *bis* 0A du Code général des impôts (pour la Bibliothèque nationale de France : manuscrit de *Nadja* écrit par André Breton (1896-1966), 1928, 34 f. montés sur onglets, reliure bradel en vélin rigide ivoire).

### **JO n° 239 du 13 octobre 2016**

#### **Intérieur**

Texte n° 29 Arrêté du 3 octobre 2016 portant ouverture des concours externe et interne de bibliothèque territorial dans la spécialité « Bibliothèques » (session 2017) par le centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence.

#### **Culture et communication**

Texte n° 30 Décision du 10 octobre 2016 modifiant la décision du 28 décembre 2015 portant délégation de signature (secrétariat général).

### **JO n° 240 du 14 octobre 2016**

#### **Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social**

Texte n° 28 Décret n° 2016-1367 du 12 octobre 2016 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité.

#### **Culture et communication**

Texte n° 86 Arrêté du 6 octobre 2016 portant nomination de la directrice du département de la création et de la production de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges (M<sup>me</sup> Valérie Jonca).

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 98 Avis n° 2016-14 du 28 septembre 2016 relatif au projet de Contrat d'objectifs et de moyens de la société nationale de programme France Télévisions pour la période 2016-2020.

### **JO n° 241 du 15 octobre 2016**

#### **Économie et finances**

Texte n° 13 Décret n° 2016-1370 du 13 octobre 2016 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital réalisée par la société nationale de programmes Radio France et portant approbation de la modification apportée aux statuts.

#### **Culture et communication**

Texte n° 56 Décret du 12 octobre 2016 portant nomination à la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (MM. Jacques Léger et Alain Girardet).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 57 Arrêté du 4 octobre 2016 portant extension d'accords et d'avenants examinés en sous-commission des conventions et accords du 21 septembre 2016 (dont : convention collective nationale de l'animation du 28 juin 1988 (n° 1518)).

### **JO n° 242 du 16 octobre 2016**

#### **Économie et des finances**

Texte n° 4 Rapport relatif au décret n° 2016-1380 du 12 octobre 2016 portant annulation de crédits.

Texte n° 5 Décret n° 2016-1380 du 12 octobre 2016 portant annulation de crédits (pour la culture : Patrimoines).

#### **JO n° 243 du 18 octobre 2016**

##### **Culture et communication**

Texte n° 30 Délibération n° 2016/CA/13 du 22 septembre 2016 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Texte n° 48 Arrêté du 30 juin 2016 portant admission à la retraite (inspecteur général des affaires culturelles : M. Xavier Roy).

##### **Conventions collectives**

Texte n° 57 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des chaînes thématiques.

##### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 62 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).

Texte n° 63 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).

Texte n° 64 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).

Texte n° 65 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Caen).

#### **JO n° 244 du 19 octobre 2016**

##### **Culture et communication**

Texte n° 42 Arrêté du 11 octobre 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Valentin de Boulogne 1591-1632*, au musée du Louvre, Paris).

Texte n° 43 Arrêté du 11 octobre 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Oskar Schlemmer. L'homme qui danse*, au Centre Pompidou, Metz).

#### **JO n° 245 du 20 octobre 2016**

##### **Économie et finances**

Texte n° 16 Arrêté du 17 octobre 2016 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

##### **Culture et communication**

Texte n° 55 Arrêté du 7 octobre 2016 pris en application de l'article L. 132-27 du Code de la propriété intellectuelle et portant extension de l'accord du 3 octobre 2016 sur l'obligation de recherche d'exploitation suivie relative aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Texte n° 86 Arrêté du 12 octobre 2016 portant nomination (directeur régional des affaires culturelles : M. Marc Drouet, DRAC Hauts-de-France).

Texte n° 87 Arrêté du 13 octobre 2016 portant nomination (directrice régionale adjointe des affaires culturelles : M<sup>me</sup> Maylis Roques, DRAC PACA).

Texte n° 88 Arrêté du 17 octobre 2016 portant nomination (directeur régional des affaires culturelles : M. Michel Roussel, DRAC Bretagne).

##### **Fonction publique**

Texte n° 56 Décret n° 2016-1403 du 18 octobre 2016 relatif à la formation des membres représentants du personnel des instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Texte n° 90 Décret du 19 octobre 2016 portant nomination au Conseil commun de la fonction publique (dont : à l'assemblée plénière, en qualité de représentants des employeurs : M<sup>me</sup> Claire Chérie, suppléante ; à la formation spécialisée « Examen des questions relatives à l'égalité, à la mobilité et aux parcours professionnels » : M<sup>me</sup> Isabelle Gadrey, titulaire et M. Thierry Daviau, suppléant).

#### **JO n° 246 du 21 octobre 2016**

##### **Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 10 Décret du 19 octobre 2016 autorisant l'acceptation d'un legs (legs de M. Marcel Fautz à l'Institut de France).

##### **Culture et communication**

Texte n° 30 Décret n° 2016-1409 du 19 octobre 2016 relatif à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Texte n° 31 Décret n° 2016-1410 du 20 octobre 2016 portant classement au titre des monuments historiques de la parcelle ZI 47, avec les vestiges archéologiques qu'elle contient, à Mâlain (Côte-d'Or).

Texte n° 32 Arrêté du 14 octobre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle du ministère de la Culture et de la Communication.

#### **JO n° 247 du 22 octobre 2016**

##### **Premier ministre**

Texte n° 1 Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique.

Texte n° 47 Décret du 20 octobre 2016 portant nomination à la Commission d'accès aux documents administratifs (M<sup>me</sup> Marie-Françoise Guilhemsans, présidente suppléante).

##### **Culture et communication**

Texte n° 37 Décret n° 2016-1421 du 20 octobre 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse.

Texte n° 38 Décret n° 2016-1422 du 21 octobre 2016 instituant une aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée.

Texte n° 39 Décision du 14 octobre 2016 modifiant la décision du 10 avril 2013 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

Texte n° 40 Décision du 19 octobre 2016 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

#### **JO n° 248 du 23 octobre 2016**

##### **Économie et finances**

Texte n° 6 Rapport relatif au décret n° 2016-1424 du 21 octobre 2016 portant transfert de crédits.

Texte n° 7 Décret n° 2016-1424 du 21 octobre 2016 portant transfert de crédits (pour la culture : Patrimoines).

##### **Culture et communication**

Texte n° 19 Décision du 20 octobre 2016 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

##### **Fonction publique**

Texte n° 20 Arrêté du 20 octobre 2016 portant ouverture au titre de la session 2016 de concours d'accès aux instituts régionaux d'administration.

#### **JO n° 249 du 25 octobre 2016**

##### **Culture et communication**

Texte n° 38 Arrêté du 13 octobre 2016 déterminant pour l'année 2016 le nombre d'usagers inscrits dans les bibliothèques accueillant du public pour le prêt et le montant de la part de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque à la charge de l'État.

##### **Conventions collectives**

Texte n° 61 Arrêté du 4 octobre 2016 portant élargissement d'accords régionaux conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment (n° 2332).

#### **JO n° 250 du 26 octobre 2016**

##### **Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche**

Texte n° 6 Arrêté du 10 octobre 2016 relatif aux groupes de métiers, aux classes et aux options au titre desquels le diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » peut être délivré.

##### **Culture et communication**

Texte n° 48 Décret n° 2016-1434 du 24 octobre 2016 relatif aux distinctions de mécène et de donateur de la culture.

Texte n° 49 Décision du 18 octobre 2016 modifiant la décision du 28 décembre 2015 portant délégation de signature (secrétariat général).

##### **Économie et finances**

Texte n° 56 Arrêté du 29 septembre 2016 portant nomination (agent comptable : M. Christophe Harmant, Cité de l'architecture et du patrimoine).

##### **Avis divers**

Texte n° 111 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative) (dont : *Collectionneurs d'art contemporain : Des acteurs méconnus de la vie artistique*, ministère de la Culture et de la Communication ; *Problèmes économiques n° 3139, septembre 2016 : Vers une crise du 7<sup>e</sup> art ?*, La Documentation française).

#### **JO n° 251 du 27 octobre 2016**

##### **Économie et finances**

Texte n° 9 Décret n° 2016-1435 du 25 octobre 2016 portant application de l'ordonnance n° 2015-1628 du 10 décembre 2015 relative aux garanties consistant en une prise de position formelle, opposable à l'administration, sur l'application d'une norme à la situation de fait ou au projet du demandeur.

##### **Culture et communication**

Texte n° 80 Décret du 25 octobre 2016 portant nomination et titularisation de conservateurs du patrimoine.

##### **Fonction publique**

Texte n° 81 Arrêté du 18 octobre 2016 portant nomination des élèves des instituts régionaux d'administration (promotions 2016-2017).

#### **JO n° 252 du 28 octobre 2016**

##### **Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social**

Texte n° 25 Arrêté du 15 octobre 2016 relatif aux mesures de prévention à prendre dans la production de films cinématographiques et audiovisuels.

##### **Culture et communication**

Texte n° 43 Arrêté du 21 octobre 2016 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur et de l'aide au mérite du ministère de la Culture pour l'année 2016-2017.

Texte n° 44 Arrêté du 21 octobre 2016 fixant pour l'année universitaire 2016-2017 les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 86 Arrêté du 24 octobre 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (M<sup>me</sup> Marie-Luce Bousseton, M. François Brouat et M<sup>me</sup> Marianne Kermoal-Berthomé).

##### **Fonction publique**

Texte n° 45 Décret n° 2016-1449 du 26 octobre 2016 portant abrogation des décrets portant statuts

particuliers des corps de fonctionnaires hors catégorie des administrations de l'État à Mayotte et accordant une reprise d'ancienneté aux fonctionnaires ayant appartenu à ces corps.

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 94 Précautions relatives à la couverture audiovisuelle d'actes terroristes.

#### **JO n° 253 du 29 octobre 2016**

##### **Économie et finances**

Texte n° 21 Arrêté du 26 octobre 2016 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 22 Arrêté du 26 octobre 2016 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création, Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

##### **Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social**

Texte n° 33 Décret n° 2016-1367 du 12 octobre 2016 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité (rectificatif).

##### **Intérieur**

Texte n° 46 Arrêté du 20 octobre 2016 portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux dans la spécialité « bibliothèques » (session 2017) par le centre de gestion de la Charente-Maritime.

Texte n° 48 Arrêté du 24 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 septembre 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique - spécialité musique - disciplines directions d'ensembles vocaux, directions d'ensembles instrumentaux, professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique) et la spécialité art dramatique par le centre interdépartementale de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France.

##### **Culture et communication**

Texte n° 54 Arrêté du 24 octobre 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Jardins*, au Grand Palais, Paris).

Texte n° 55 Arrêté du 24 octobre 2016 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Rodin, l'exposition du centenaire*, au Grand Palais, Paris).

#### **JO n° 254 du 30 octobre 2016**

##### **Culture et communication**

Texte n° 39 Décret n° 2016-1466 du 28 octobre 2016 fixant les modalités d'organisation des jeux et concours des publications de presse.

Texte n° 40 Arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la constitution des dossiers de proposition d'attribution des distinctions de mécène et de donateur de la culture.

### **Réponses aux questions écrites parlementaires**

#### **ASSEMBLÉE NATIONALE**

Pas de réponse de madame la ministre

#### **SÉNAT**

##### **JO S du 27 octobre 2016**

- M. David Rachline sur la déprogrammation du film *L'Apôtre* dans plusieurs villes (question transmise). (Question n° 14655-29.01.2015).



## Divers

### Liste des élèves ayant obtenu le diplôme, au titre de l'année 2016, de restaurateur du patrimoine (diplôme conférant le grade de master à ses titulaires).

Abbou (Julie), option arts du feu  
 Akin (Natacha), option peinture  
 Barbisan (Sophie), option arts graphiques et livre  
 Gaillard (Adrien), option sculpture  
 Gantier (Gaëlle), option mobilier  
 Graczyk (Agata), option peinture  
 Klein (Louise), option peinture  
 Létrange (Aline), option arts textiles  
 Lopez (Élise), option mobilier  
 Lucas (Chloé), option photographie  
 Metatla (Lisa), option arts textiles  
 Prevet (Marine), option mobilier  
 Rocourt (Léa), option arts du feu  
 Sauvage (Manon), option arts graphiques et livre  
 Thazard (Cécile), option mobilier  
 Thyss (Elsa), option photographie

### Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 12U), parue au *Bulletin officiel n° 215* (octobre 2012).

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 12U), parue au *Bulletin officiel n° 215* (octobre 2012) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

#### Septembre 2012

25 septembre 2012    M<sup>me</sup> BERNOUX Valérie Marilyse    ENSA-Toulouse

Lire :

#### Septembre 2012

25 septembre 2012    M<sup>me</sup> BERNOUX Valérie    ENSA-Toulouse

### Rectificatif de la liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 14W), parue au *Bulletin officiel n° 240* (novembre 2014).

La liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 14W), parue au *Bulletin officiel n° 240* (novembre 2014) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

#### Septembre 2014

16 septembre 2014    M<sup>me</sup> BERNOUX Valérie Marilyse    ENSA-Toulouse

Lire :

#### Septembre 2014

16 septembre 2014    M<sup>me</sup> BERNOUX Valérie    ENSA-Toulouse

**Rectificatif de la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 16M), parue au *Bulletin officiel n° 260* (juillet 2016).**

La liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 16M), parue au *Bulletin officiel n° 260* (juillet 2016) est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

**Juillet 2016**

12 juillet 2016 M. ALI Manssour-Abdoulaye ENSA-Toulouse

Lire :

**Juillet 2016**

12 juillet 2016 M. ALI Manssour Abdoulaye ENSA-Toulouse

**Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 16S).**

**Juillet 2013**

3 juillet 2013 M. DEROUBAIX David ENSAP-Lille

4 juillet 2013 M. MILUNOVIC Michel ENSA-Marne-la-Vallée

9 juillet 2013 M. STERVINOUPhilippe ENSA-Bretagne

**Avril 2015**

24 avril 2015 M. ACKER Jean ENSA-Paris-Val de Seine

**Juin 2015**

11 juin 2015 M. MIKOU Othman ENSA-Paris-Val de Seine

18 juin 2015 M<sup>me</sup> ARNAUD Claire ENSA-Paris-Val de Seine

18 juin 2015 M<sup>me</sup> BOUBAHA Manel ENSA-Paris-Val de Seine

18 juin 2015 M<sup>me</sup> CHARRIERE Cécile ENSA-Paris-Val de Seine

19 juin 2015 M. DEZELLUS Thibault ENSA-Paris-Val de Seine

19 juin 2015 M<sup>me</sup> GESLIN Vanessa ENSA-Paris-Val de Seine

19 juin 2015 M. MINIOU Julien ENSA-Paris-Val de Seine

19 juin 2015 M<sup>me</sup> OUDJAMÂA Inès ENSA-Paris-Val de Seine

19 juin 2015 M<sup>me</sup> SIBILLE Ana ENSA-Paris-Val de Seine

25 juin 2015 M<sup>me</sup> LÉCLUSE Marie ENSA-Paris-Val de Seine

26 juin 2015 M<sup>me</sup> DELRUE Philomène ENSA-Paris-Val de Seine

26 juin 2015 M<sup>me</sup> MISCU Anamaria ENSA-Paris-Val de Seine

26 juin 2015 M. THELOT Louis ENSA-Paris-Val de Seine

29 juin 2015 M<sup>me</sup> ARMONE CARUSO Lisa ENSA-Paris-Val de Seine

29 juin 2015 M. BOISSEAU Pierre-Loup ENSA-Paris-Val de Seine

29 juin 2015 M. GARDERA Patxi ENSA-Paris-Val de Seine

29 juin 2015 M<sup>me</sup> HALLAK Anne-Sophie ENSA-Paris-Val de Seine

29 juin 2015 M. DE GEOFROY Charles ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M<sup>me</sup> ALAOUI Rim ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M<sup>me</sup> BACQUEROT Margot ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M. BATAGIANNIS Evangelos ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M<sup>me</sup> BLED Anne-Claire ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M<sup>me</sup> DAUGEARD Claire ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M. FROISSARD Yohann ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015 M<sup>me</sup> GENINI Marion ENSA-Paris-Val de Seine

30 juin 2015	M <sup>me</sup> JACOLIN Noémie	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2015	M <sup>me</sup> LIGOT Gaëlle	ENSA-Paris-Val de Seine
30 juin 2015	M <sup>me</sup> PARROTIN Claire	ENSA-Paris-Val de Seine
<b>Juillet 2015</b>		
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M. BACHOUCHI Meryem	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M. BAUMANN Vincent	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> CHAMI Tracy	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M. CHIRIACO Léo	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> COELHO Émilie	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> GILLMANN Anais	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> HANSEN Éponine	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> MARIE Lise	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> MINUTTI Giulia	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> RAMJANE Nora	ENSA-Paris-Val de Seine
1 <sup>er</sup> juillet 2015	M <sup>me</sup> WALTER Nora	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M. BOUR Aymeric	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> BRANCHU Valentine	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> BÉLIOT Céline	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M. DAUVERGNE Robin	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> EBEID Elham	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M. GUICHARD Nicolas	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> HERVÉ-SILVESTRE DE FERRON Alice	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> JACQUELINE Charlotte	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> KAISER Lysiane	ENSA-Marne-la-Vallée
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> KE Jing	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> MARCHAL Clarisse	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> MARTINEZ Laure	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M. OBUSZKO Karolina	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M. DE AZEVEDO David	ENSA-Paris-Val de Seine
2 juillet 2015	M <sup>me</sup> LE BERRE Helen	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> CHIKHLADZE Elisabed	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> DESCHAMPS Mélanie	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> DILMOHAMUD Shannah	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> FAYE Laura	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> GUIMARD Clara	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> GÉLY Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> MAMAN Julie	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M. MARION Hugo	ENSA-Paris-Val de Seine
3 juillet 2015	M <sup>me</sup> LÊ NGUYÊN Ngoc Giao	ENSA-Paris-Val de Seine
4 juillet 2015	M <sup>me</sup> AYACHE-TRAMBLIN Audrey	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M. DAHURON Olivier	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> DEPRESZ Hélène	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> DESPINS Apolline	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> KACHLER Charlotte	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> MOLIN Venetia	ENSA-Paris-Val de Seine

6 juillet 2015	M <sup>me</sup> MULLER Laurie	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> NAHAN Amélie	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> NEDELCOUX Céline	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> NEJJARI Sanae	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M. PERCIE DU SERT Matthieu	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M. PEREIRA Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M. QUAGEBEUR Antoine	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> TILAK Alice	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> TRAN Joanne	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> USZYNSKI Isabelle	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M. VIELLARD Hugo	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> WELFRING Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
6 juillet 2015	M <sup>me</sup> ZELLER Alexandra	ENSA-Paris-Val de Seine
7 juillet 2015	M. GUESSOUS Driss	ENSA-Paris-Val de Seine
7 juillet 2015	M. PAN Jiawei	ENSA-Paris-Val de Seine
7 juillet 2015	M <sup>me</sup> WORMSER Laetitia	ENSA-Paris-Val de Seine
9 juillet 2015	M <sup>me</sup> BLONSKA Magdalena	ENSA-Paris-Val de Seine
9 juillet 2015	M. BOUCHART Antoine	ENSA-Paris-Val de Seine
9 juillet 2015	M <sup>me</sup> CALZADA Lucie	ENSA-Paris-Val de Seine
9 juillet 2015	M. LEGER Julien	ENSA-Paris-Val de Seine
10 juillet 2015	M. GONCALVES Filipe	ENSA-Paris-Val de Seine
10 juillet 2015	M <sup>me</sup> EL BOUAZZATI Zina	ENSA-Paris-Val de Seine
13 juillet 2015	M. QUENOT Charles	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juillet 2015	M <sup>me</sup> BIRBA Maïté	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juillet 2015	M. SECHET Thibaud	ENSA-Paris-Val de Seine
20 juillet 2015	M <sup>me</sup> TABOURET Louise	ENSA-Paris-Val de Seine
21 juillet 2015	M <sup>me</sup> BACCA Chloé	ENSA-Paris-Val de Seine
21 juillet 2015	M <sup>me</sup> MENARDEAU Mathilde	ENSA-Paris-Val de Seine
21 juillet 2015	M. PAIN Emmanuel	ENSA-Paris-Val de Seine
23 juillet 2015	M. COMBY Romain	ENSA-Paris-Val de Seine
<b>Septembre 2015</b>		
1 <sup>er</sup> septembre 2015	M. SUTEAU Alexandre	ENSA-Paris-Val de Seine
9 septembre 2015	M <sup>me</sup> EL MELHOUMI Amal	ENSA-Paris-Val de Seine
10 septembre 2015	M <sup>me</sup> DELALLÉE Aurélie	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2015	M <sup>me</sup> GUITTET Adèle	ENSA-Paris-Val de Seine
11 septembre 2015	M <sup>me</sup> PRADINES Claire	ENSA-Paris-Val de Seine
14 septembre 2015	M. MULAT Antoine	ENSA-Paris-Val de Seine
14 septembre 2015	M <sup>me</sup> TEXIER Frédérique	ENSA-Paris-Val de Seine
14 septembre 2015	M. TROTOUX Romain	ENSA-Paris-Val de Seine
15 septembre 2015	M <sup>me</sup> TRAN Caroline	ENSA-Paris-Val de Seine
17 septembre 2015	M. DURAND Gautier	ENSA-Paris-Val de Seine
17 septembre 2015	M. ROULAND Benoit	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M. BAZIN Romain	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> BENRAHMOUN Sara	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> BLIKAZ Anouar	ENSA-Paris-Val de Seine

21 septembre 2015	M. BODIER Thomas	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> CLIN-CASSAGNE Adèle	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> DELAHAUT Constance	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M. GLOUMEAU Pierre-Louis	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M. LASSUS Antoine	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M. LEMPEREUR Lambert	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M. MARTEL CHAREF Mehdi	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> MARTIN Fanny	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> RITALY Léa	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M. TEIL Fabien	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> THOMAZO Chloé	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> TIMSIT Florence	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> VALERIAN Marion	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> VESCO Léa	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> WETZ Alexandra	ENSA-Paris-Val de Seine
21 septembre 2015	M <sup>me</sup> DA SILVA Julie	ENSA-Paris-Val de Seine
22 septembre 2015	M. BENARD Axel	ENSA-Paris-Val de Seine
22 septembre 2015	M. HENRY Gaëtan	ENSA-Paris-Val de Seine
22 septembre 2015	M. MAHIOUT Saïd	ENSA-Paris-Val de Seine
24 septembre 2015	M <sup>me</sup> BASILE Aurélie	ENSA-Paris-Val de Seine
25 septembre 2015	M <sup>me</sup> GRUIT Coralie	ENSA-Paris-Val de Seine
28 septembre 2015	M <sup>me</sup> ATIE Laila	ENSA-Paris-Val de Seine
28 septembre 2015	M <sup>me</sup> CLEMENT Caroline	ENSA-Paris-Val de Seine
28 septembre 2015	M <sup>me</sup> COSTON Ève	ENSA-Paris-Val de Seine
28 septembre 2015	M. DENIAU Paul	ENSA-Paris-Val de Seine
28 septembre 2015	M <sup>me</sup> ORIHUELA Marie	ENSA-Paris-Val de Seine
28 septembre 2015	M. ZOUEIN Alexandre	ENSA-Paris-Val de Seine
29 septembre 2015	M <sup>me</sup> DERHEM Loubna	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> ADETU Diana	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. AUBRY Quentin	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. BARBIER Clément	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. BINDER Arthur	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> CAPDEVIELLE Juliette	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> CHAREUNPHOL Patricia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> CLEMENT Prisca	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. CORNIQUEL Florian	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> CORTADE Capucine	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. COSTA Bruno	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> COUASNON Kim	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. DASSONVILLE Gaston	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. DEMAREST Marc	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> DESCHAMPS Céline	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. DEVIN Laurent	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> DREYFUS Clémence	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> DUBOIS Pauline	ENSA-Paris-Val de Seine

30 septembre 2015	M <sup>me</sup> EZ-ZOUBIR Rania	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> FOUCHER Séverine	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. GERME Jérémy	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> GIRARD-BRUNET Béryl	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. GIRAUDEAU Jules	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> GRORUD Manon	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> GUENOT Carole	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. JABER Alain	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> LEBAY Tiffany	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> LEE Bo-Reum	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> LEGROS Tiffany	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> LEMAIRE Ariane	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> LEROY Marine	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. MAYEUR Tristan	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> NEFZAN Meriem	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> PIERRON Chloé	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. PRADES Alexis	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> PRIEDES LAIPA Elina	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> RICHARD Chloé	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> SAAB Cynthia	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. SANSÉAU Roméo	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. SEGRÉ Baudoin	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. SEGUELA Victor	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. SZMUL Pierre	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. THERON Aurélien	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. THOMAS Guillaume	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> VIJAYAKUMAR Sabina	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. ZERHOUNI ABDOU Hamza	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. ZOUAOUI Selim	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2015	M. DE COURRÈGES Louis	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M. DE GRAET Thibault	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> EL MOUJAHID Sarra	ENSA-Paris-Val de Seine
30 septembre 2015	M <sup>me</sup> LE THIESSE Coralie	ENSA-Paris-Val de Seine
<b>Février 2016</b>		
2 février 2016	M. CHAMBRIN Darius	ENSA-Marne-la-Vallée
2 février 2016	M. TRICHA Ali	ENSA-Marne-la-Vallée
29 février 2016	M <sup>me</sup> KHELLAF Ferial	ENSA-Paris-La Villette
29 février 2016	M. MEDJHOUDA Oussama	ENSA-Paris-La Villette
<b>Juin 2016</b>		
21 juin 2016	M. BLANCHARD Baptiste	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M <sup>me</sup> BLONDELET Cécile	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M. DELPORTE Anthony	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M. DURY Thibaut	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M. ESCAMEZ Guillaume	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M <sup>me</sup> MONESTIER Léa	ENSA-Clermont-Ferrand

21 juin 2016	M. PRIMPIER Anthony	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M. ROUDIER Félix	ENSA-Clermont-Ferrand
21 juin 2016	M. DI VITO Julien	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. BIANCUZZI Damien	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> BOUDOT Donyasadat (ép. JALALALHOSSEINY)	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> CATALAN Mathilde	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. CHERON Augustin	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> COMPAIN Charline	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> COURIVAUD Julie	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> DENIZOU Morgane	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> DUMAS Astrid	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> FICUET Estelle	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. GUYON Victor	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. HERNANDEZ QUINTERO Miguel Angel	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> HÉNAULT Héléne	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> LAABIDA Soukaïna	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> LEBEAUPIN Marjolaine	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. LEFRANC-TANCHE Simon	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. MARCHADIER Romain	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. MICAULT Yves	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> MISERMONT Françoise	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> NEQACH Fadoua	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. PAPON Charles	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. PERNOT Pierre-Antoine	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> PERRIN Claire	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> PINGOT Fantine	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> PULCET Olivia	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> RABOISSON Floriane	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> RUEL Mélissa	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> SARRAZIN Claire	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. SAUCE Maxime	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. SAUMET Louis	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M <sup>me</sup> SCHMITT Léa	ENSA-Clermont-Ferrand
22 juin 2016	M. EL KHAYATI Abdelhadi	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M. ARIAS PEREZ Rodrigo	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M <sup>me</sup> FONLUPT Marie-Noëlle	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M. LACROCQ Louis	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M. MARTINAT Anthony	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M <sup>me</sup> MONGEAT Gaëlle	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M. PINARD Nathanaël	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M <sup>me</sup> ROBERT Charlotte	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M. SILVA PEREIRA Diego	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M. VIAUD Marc	ENSA-Clermont-Ferrand
23 juin 2016	M <sup>me</sup> LE POËC Coline	ENSA-Clermont-Ferrand
28 juin 2016	M <sup>me</sup> ALBERT Gaëlle	ENSA-Marne-la-Vallée

28 juin 2016	M <sup>me</sup> BERTIN Ingrid	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M <sup>me</sup> BORRITS Charlotte	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. CHAMPAGNE Aurore	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. DEROLLEZ Quentin	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. DIETRICH Arthur	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. DUBRANA Clément	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. ETCHEVERRY Thibaut	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. GAILLARD Romain	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M <sup>me</sup> GATTEGNO Mathilde	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M <sup>me</sup> GHIGLIONE Estelle	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. KUCHARSKI Martin	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. MEUNIER Nicolas	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M <sup>me</sup> NZAME EYOGO Alba Dominique	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. PELLETIER Jérémie	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. ROYER Arthur	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M <sup>me</sup> TRICARD Maureen	ENSA-Marne-la-Vallée
28 juin 2016	M. VANDERWEYEN Marc	ENSA-Marne-la-Vallée
29 juin 2016	M <sup>me</sup> FOUQUET Florence	ENSA-Marne-la-Vallée
29 juin 2016	M <sup>me</sup> GATTET VENTURA Mona	ENSA-Marne-la-Vallée
29 juin 2016	M <sup>me</sup> MONMASSON Marine	ENSA-Marne-la-Vallée
29 juin 2016	M. RAFFOURT Rémy	ENSA-Marne-la-Vallée
29 juin 2016	M <sup>me</sup> REGO Laura	ENSA-Marne-la-Vallée
29 juin 2016	M <sup>me</sup> AL GHAFIR Sarah	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> ABERGEL Lina	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> AIT SERHANE Sarah	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. ALOTTO Pierrick	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> BERGAENTZLE Marie	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> BIEHLMANN Élodie	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. BOUGAULT Léonard	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> BOUKADOUM Besma	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. BOURNIQUEL Victor	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. BRÉGER Pierre	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. CAMPEOTTO Pierre-Louis	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> CHARNAY Juline	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> CHARPENTIER Pénélope	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. CHIFFLET Axel	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> DEBRAINE Marie	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. DRENEAU Hugo	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. EPIS Andréa	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. GAULIN Armand	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> GERALD Lola	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> GIACOVELLI Alice	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> GOUPIL Hortense	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> GRAHAM FONSECA Fiona	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> JACQUIN Sophie	ENSA-Marne-la-Vallée



30 juin 2016	M <sup>me</sup> JAKUBOWSKI Estelle	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> LAVAUD Agathe	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. LECLERC Adrien	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> LEFRANCOIS Charline	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. MATHIOT Jérôme	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> MUYS Camille	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> PEUPIER-LEMERLE Emmanuelle	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> PREVOTEAU Marion	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. REVERDY Florent	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> RIGOULOT Emma	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> SETRUK Raphaëlle	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. SPORTICH Alix	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. VAN SPRENGEL Timothée	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> VILLATTE Alice	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M. DE MOURGUES Alix	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> EL IDRISSE Tahani	ENSA-Marne-la-Vallée
30 juin 2016	M <sup>me</sup> LE ROUX Jennifer	ENSA-Marne-la-Vallée
<b>Juillet 2016</b>		
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> AUVRAY Juliette	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> BAUJET Gabrielle	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M. BRITTO DE OLIVEIRA Leandro	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M. CLEMENT Étienne	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> CORVALAN Sabine	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> FÉNIÈRES Clémence	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> HONG Nali	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> LOQUINEAU Marie	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M. NGUY Dorian	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> PEREZ-WATERSON Sarah	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> SARAVIA Matilde Julia	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> SAVINA-HADJADJ Yekaterina	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M. SIMONIN Grégoire	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> TAILLADE Léa	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M <sup>me</sup> DE ROUX Alexina	ENSA-Paris-La Villette
5 juillet 2016	M. MC MAINS Sean	ENSA-Paris-La Villette
7 juillet 2016	M. DELTOR Gabin	ENSA-Paris-La Villette
7 juillet 2016	M. DUMONT Rémi	ENSA-Paris-La Villette
7 juillet 2016	M <sup>me</sup> MELOTTE-DECANIS Mathilde	ENSA-Paris-La Villette
7 juillet 2016	M. MEREPA Paul	ENSA-Paris-La Villette
7 juillet 2016	M <sup>me</sup> PENAULT Camille	ENSA-Paris-La Villette
7 juillet 2016	M <sup>me</sup> VALERY Marine	ENSA-Paris-La Villette
12 juillet 2016	M. ANDRIEU Antoine	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> BLOQUEL Pauline	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M. BRONNEC Quentin	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> FIAWOO Marine	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> GIRAULT Cécile	ENSA-Bretagne

12 juillet 2016	M <sup>me</sup> NOLLET Camille	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M. PEREZ Kévin	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> PHOJO Soukaïna	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> PICARD Marie-Laure	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M. PINGAULT Alexis	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> RAILLARD Raphaëlle	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> RIMETZ Pauline	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> TOULHOAT Louise	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> TÔN My-Linh	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M <sup>me</sup> VAILLANT Lalie	ENSA-Bretagne
12 juillet 2016	M. LE LETTY Sébastien	ENSA-Bretagne
18 juillet 2016	M <sup>me</sup> CIARAVOLA Héléne	ENSA-Paris-La Villette
28 juillet 2016	M. VARAN Arda	ENSA-Paris-La Villette
<b>Août 2016</b>		
16 août 2016	M <sup>me</sup> EUVRARD Lucie	ENSA-Paris-La Villette
<b>Septembre 2016</b>		
2 septembre 2016	M <sup>me</sup> GEALATU Alina	ENSA-Paris-La Villette
5 septembre 2016	M. COLIN Renzo	ENSA-Paris-Belleville
5 septembre 2016	M <sup>me</sup> COURTIAL Lauriane	ENSA-Montpellier
5 septembre 2016	M <sup>me</sup> HERMET Maeva	ENSA-Montpellier
5 septembre 2016	M <sup>me</sup> REBILLARD Joyce	ENSA-Montpellier
8 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHAU Jennifer	ENSA-Paris-La Villette
8 septembre 2016	M <sup>me</sup> PAROIS Mathilde	ENSA-Paris-Belleville
9 septembre 2016	M <sup>me</sup> COLIN Gaëlle	ENSA-Paris-Belleville
12 septembre 2016	M. KWON Sangwo	ENSA-Paris-Belleville
15 septembre 2016	M. GLOOR Basile	ENSA-Paris-La Villette
15 septembre 2016	M <sup>me</sup> KHALFALLAH Cyrine	ENSA-Paris-La Villette
15 septembre 2016	M <sup>me</sup> PECETTO-AÏT HAMOUDA Zoé	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2016	M <sup>me</sup> HAKAKAT Sara	ENSA-Paris-La Villette
16 septembre 2016	M. LANCON Louis	ENSA-Paris-La Villette
20 septembre 2016	M. DELLAC Vincent	ENSA-Paris-La Villette
21 septembre 2016	M <sup>me</sup> TORCAL Nelly	ENSA-Paris-La Villette
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> AILAS Chérine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. ARSLAN Fatih	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> AZOUARD Charline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BEAUMONT Cyrielle	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. BEAUVILLIER Morgan	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. BERTRAND Hugo	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BEUTEL Pauline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. BLAIZEAU Marc	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BOCQUIN Laure	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BOUCHET Cécile	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BOUCHU Maëlle	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. BOURGEGAIS Thomas	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BROUIN-BENAÏSSA Lisa Gaïa	ENSA-Strasbourg

---

22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BRUN Virginie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> BRUNSTEIN Sophia	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. CARRILLO PEREYRA Jorge	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> CARRIOU Morgane	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHALUMEAU Diane	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHAUDOUET Élise	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHOLAKOVA Yordanka	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. COLINMAIRE Guillaume	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> COTTIER Sophie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. COURLET DE VREGILLE François	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> DAVID Elsa	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. DELAMARRE Jacques	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> DIEMERT Diane	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. DORSCHNER Lucas	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> DUFAUT Clémentine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> DUPRÉ Claire	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. DUQUESNE Antonin	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. DUQUET Maxime	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> FARES Pascale	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> FERREUX Charlotte	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. FILLIATRE Martin	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. FRANCES-VERCHER Ivan	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. GABRIEL Bastien	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> GAMON Louise	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> GENSOROVA Julia	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> GEORGEL Sophie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> HARDY Pauline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. HAUSS Michael	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. HENRY Mathias	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. HERMELIN Nathan	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. HILAIRE Vincent	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> JORDY Julia	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> JUNG Marine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. JUNGKER Mathieu	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KEMPF Deborah	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. KIM Daeil	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KLAUSS Margot	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KLEIN Caroline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KNOEPFLI Laure	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KONUK Iznur	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. KOTTELAT Valentin	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KOWALCZYK Chloé	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KUHN Diane	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KUNTZ Léa	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> KUNTZ Valentine	ENSA-Strasbourg

---

22 septembre 2016	M. LAFFLY Simon	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAFOURCADE Florence	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LATHUILIERE Hélène	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAVAL Henriette	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. LAVIE Valentin	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LE MAREC Karine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LEMAIRE Lucie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LERCH Lauriane	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. LEUNG Florent	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. LI Ming	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LUCQUET LAFORGUE Lehena	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> LULLIN Constance	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> MAGEL Franze	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> MAGNIN-FEYSOT Salomé	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> MATTOUG Cécile	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> MICHOT Camille	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> MITROPAPA Aspasia	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> MULLER Noémie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> NGUYEN Thuong Huyen	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> NICKERL Laura	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. OLMEDO Loïc	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> PASERO Ludivine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> PEPPER Meghann	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. PETIT Adrien	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. PICAPER Noël	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> PLATI Danai Krista	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> REMANJON Mathilde	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> REMLE Élodie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. REVEL Florent	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> RIBOLZI Audrey	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> RINALDO Pauline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> RIOUAK Mouna	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> ROMAN Apolline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. ROSEMOND Rémi	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> ROUSSIAUX Magali	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> ROY Sophie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> SCHAFFROTH Cécile	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> SCHINDLER Sophie	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. SCHUTZ Yannick	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. SICHANOV Emil	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. SIEBERT Tristan	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. SWIERZINSKI Thomas	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. TAILLARD Aurèle	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> TANATAR Ece	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> TANGUY Sarah	ENSA-Strasbourg

22 septembre 2016	M <sup>me</sup> TARRAF Hadil	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> TAZELMATI Pauline	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. THIEBAUT Cyprien	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> THIRIET Mathilde	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> TUNÇ Ekin	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> VAILLE Chloé	ENSA-Paris-La Villette
22 septembre 2016	M. VILLEMONT Charles	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> WEHBÉ Jokine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. WENDLINGER Antoine	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. WINK Geoffrey	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> WÖHR Katharina	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> YAHUBYAN Anais	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M <sup>me</sup> DI BELLA Lise	ENSA-Strasbourg
22 septembre 2016	M. LE PENDEVEN Vincent (ép. COURLET)	ENSA-Strasbourg
26 septembre 2016	M <sup>me</sup> VITOUX Sartika	ENSA-Paris-La Villette
27 septembre 2016	M. COLIN Jules	ENSA-Paris-La Villette
27 septembre 2016	M. DAVELUY Camille	ENSA-Paris-La Villette
27 septembre 2016	M. DE FRESSE DE MONVAL Thibault	ENSA-Paris-La Villette
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> JAZOUANI Sofia	ENSA-Paris-La Villette
28 septembre 2016	M. LARKIN Frédéric	ENSA-Paris-La Villette
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> ADOR Sarah	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. AGOSTO Arnaud	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> BAVIERE Lucile	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> BERTHET-BONDET Lydie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. BLANC Gauthier	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> BOISSENIN Lucie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. BUCCHIANERI Xavier	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. CEILLIER Augustin	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHIAPELLO Méline	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. CHOQUET Mathieu	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> COCHET Marion	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. COPPÉRÉ Paul	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> DABOUIS Marion	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> DARNAL Oryane	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. DENIS-PETIT Mickaël	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. DEVIE Guillaume	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> DULAC Sophie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> DUMEZ Justine	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. EIDELSHTEIN Dmytro	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> FANJAT Carole	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. FARGETAS Thomas	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> GENUYS Lucie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. GUERILLON Ewen	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> JOLY Lauriane	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. JOUVE Franck	ENSA-Lyon

29 septembre 2016	M. KAMMOUN Hassen	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> KARPOVA Anastasia	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> KLEIN Julie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAFOSSE Daria	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAHALLE Myriam	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. LOPES Charles	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> MARMONIER Juliette	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> MARTINEZ Lison	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> MEGIAS Marie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> MERINDOL Oriane	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> MERLE Laurie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> NICOLLIN Alice	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> NOHERIE Adeline	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. OGER Franck	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. OLIBO Rémi	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. PERRETANT Hadrien	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> PERROT Aliénor	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. RAY Jérémie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> RAYNAUD Julie	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. RENAUD Corentin	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. REY Damien	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> REY Mégane	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. ROBE Valentin	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> ROUSSEAUX Olivia	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. SARA Benjamin	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. SCHALLER Laurent-Xavier	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. THOMAS Clément	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. TOUNSI Sabeur	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> TOURNEBIZE Ludivine	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. VALAT JUILLARD Julien	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. VALOGNES Valentin	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. VIANO Benoît	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> VIFFRAY Mélissandre	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. VIRSOLVY Thomas	ENSA-Lyon
29 septembre 2016	M. DE BONO Victor	ENSA-Lyon
30 septembre 2016	M. AINAR Younes	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M. ALY GODA SAID Sameh	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M. ANDREU Adrien	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> BARTH Agnès	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M. BAUNE Clément	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> BOCHET Juliette	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHABOUSSOU Lucie	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M. DELPECH Victor	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M. DUBUSC Jules	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> ELBAZ Mélanie	ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2016	M <sup>me</sup> FARHOUR Myriam	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> FOURNIER Lucie	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> GARZA IZAGUIRRE Clarissa	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M. GRU Alexandre	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> GU Lucie	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> KABA Magali	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LACHAUD Leslie	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LACOSTE Margot	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M. LALLEMAND Quentin	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LEGRELLE Clémentine	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LEROUX Mathilde	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> MARRIER Suzanne	ENSA-Toulouse
30 septembre 2016	M. REI Nelson	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> SCIOT Ariane	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> SEFRIOUI Kenza	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> SUTTER Tiffany	ENSA-Paris-La Villette
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> ZIZI Malak	ENSA-Toulouse
<b>Octobre 2016</b>		
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> LEFEUVRE Camille	ENSA-Clermont-Ferrand
7 octobre 2016	M. PORPORTY Edberg	ENSA-Clermont-Ferrand

**Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 16T).**

**Juin 2016**

29 juin 2016	M. ARHAB Toufik	ENSA-Lyon
29 juin 2016	M. BARSU Rémi	ENSA-Lyon
29 juin 2016	M. BRUNOT Jean	ENSA-Lyon
30 juin 2016	M. DASSONVILLE Gaston	ENSA-Lyon

**Juillet 2016**

1 <sup>er</sup> juillet 2016	M. TIDIÈRE Ilan	ENSA-Lyon
------------------------------	-----------------	-----------

**Septembre 2016**

26 septembre 2016	M <sup>me</sup> ASSOUAN Solène	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. BRIAND Thomas	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. DERILLEUX-BES Charles	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. FASOLA Frederick	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. FRANCESCHIN Daniele	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M <sup>me</sup> IBGUI Revital	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M <sup>me</sup> LOF Alexandra	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. NESI Alexandre	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M <sup>me</sup> RUSSE Josepha	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. SANDRIN Mickael	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M <sup>me</sup> SMOLARSKI Mathilde	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M <sup>me</sup> SOTO Maria Isabel	ENSA-Paris-Malaquais
26 septembre 2016	M. LE BON Aymeric	ENSA-Paris-Malaquais

27 septembre 2016	M <sup>me</sup> DIAZ Adèle	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M. DUBOIS Guillaume	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M. FRATTI Reinald	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M. FREUDIGER Charles	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> GOFFIN Pauline	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> HARMS ZUNIGA Ashley	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> LEBAS Élisabeth	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> MAGDALENA Anne	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M. NUTTIN Jonathan	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> PERNOT Alexandra	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> PIQUEE Anaïs	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M. RIEME Thomas	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> RITOURET Clara	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> ZIMMERMANN Chloé	ENSA-Paris-Malaquais
27 septembre 2016	M <sup>me</sup> DE FROISSARD DE BROISSIA Héloïse	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> BEDOUELLE Alix	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> BEUNEICHE Nikki	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> COURTIAL Louise	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> ECKENSCHWILLER Aurélie	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> ESPINAT Pauline	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> FASSI FIHRI Malika	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. GARDONCINI Thibault	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. HERTENBERGER Laurent	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. HUE Jérémie	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. JULLA François	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAMOTTE Éva	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. NIETUPSKI Ludovic	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> PERRIN Morgane	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> PROUVOST Adeline	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. RACHET Clémentin	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. RAGER Mathis	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M <sup>me</sup> ROCA LABARRE Sarah	ENSA-Paris-Malaquais
28 septembre 2016	M. TRANG William	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. CASSIM CADJEE Najib	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. CLAYSEN Victor	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> COLOMB Maud	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. DESNOULEZ Guillaume	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> GONDRAN Luce	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> GOURDON Bénédicte	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. GOURVENNEC Pierre	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> HEMERYCK EP. LASTENNET Marie	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> JAMPIERRE Julie	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. JOSEPHINE Raphaël	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAUFER Camille	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. MALLARD Martin	ENSA-Paris-Malaquais



29 septembre 2016	M. MARECHAL Édouard	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> POLETTI CLAVET Lisa	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. PONOMAREFF Jordi	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. PUCK Andreas	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. RHONE Jim	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M. TORRES Nethzer Jorge	ENSA-Paris-Malaquais
29 septembre 2016	M <sup>me</sup> WABLE Marguerite	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> BENAKCHA Julie	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> BIESSE Juliette	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M. CAPELA LABORDE Hugo	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> CHOUITI Christina	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M. CISSE Alpha Saloum	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> EMERY Marion	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M. EYNIUS TORO Hugo	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M. HUANG Lucas Xianzhe	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LAUDET Élise	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LEVY Rébecca	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> SCHUMAN Clémence	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> SLAZAKOWSKA Dorota	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LE COQ Marion	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M <sup>me</sup> LE GALLOU Anaïs	ENSA-Paris-Malaquais
30 septembre 2016	M. LE MAITRE Pierre Jean	ENSA-Paris-Malaquais

### Octobre 2016

5 octobre 2016	M <sup>me</sup> AUGAGNEUR Marie (ép. FONTANT)	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> BARDY Olivia	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. BAUDOUIN Hilaire	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. BOEDEC Pierre	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. BOUBY Nicolas	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> BOUSSETTI-LATOUI Emma, Soulaf	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> CHAVANES Marie-Astrid	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. CHEF Quentin	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. DEBACKER Jonas	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. DION Anthony	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. DURAND Gautier	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> ETIENNE Clémence	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. FAURE Maxime	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. LAGAR Romain	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> LAURENTIN Charlotte	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> LOCCHI Adriana	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. MADIOT Quentin	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> MARCHAND Héloïse	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> MAUBOUSSIN Camille	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M. PRETI Vincent	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> SAMELIUC Svetlana	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> SELLAMI Zeineb	ENSA-Versailles

5 octobre 2016	M. WATREMEZ Antoine	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> WORMS Camille	ENSA-Versailles
5 octobre 2016	M <sup>me</sup> LE PENVEN Marie-Frédérique	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. ASAMADE Carl	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> AUREAU Marie	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> BEYELER Ingrid	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. BODIER Thomas	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> BORDRON Nolwenn	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. BOUSSOUF Abdelkrim	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. CADAERT Matthieu	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> DELHOMME Camille	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. DUMAY Guillaume	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. FONTANT Hubert	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> FORTIN Aimie	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> GUELLE Manon	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> GUÉRIN Mathilde	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. HAN Philippe	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. HOVSEPIAN Camille	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> LAUDEN Julie	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> LEVEQUE DE VILMORIN Victoire	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> MAILLARD Clémence	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> MARTINEAUD Lucile	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. RISPAL Maxime	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> TOUGERON Clara	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. TROUILLEUX Maxime	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. TRUBLARD César	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> TRÉHOUT Karin	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> ZENNAKI Yasmina (ép. KAHOUADJI)	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M. DE PAULIS Romain	ENSA-Versailles
6 octobre 2016	M <sup>me</sup> LE HUONG Tra	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> BACHOUCHI Meryem	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. CHARPENTIER Guillaume	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> CHEVRIER Juliette	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> DELUZARCHES Charlotte	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> DEMUTH Justine	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. GIRARD Geoffroy	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. KERHUEL Géraud	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> LAGRANGE Camille	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> LAPIERRE AUBER Marion	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> LEMAIGNEN Anne Claire	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. LEMARQUAND Olivier	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. LONGO Jacques	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. MAZZINA Loris	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. MERABET Farid	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> MHANNI Johanna	ENSA-Versailles

7 octobre 2016	M. MULAT Antoine	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. NEVADO TAVARA Nestor Fabian	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. PECH Joachim	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> QUEVEDO Jessica	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M <sup>me</sup> ZAHARIEVA Mihaela	ENSA-Versailles
7 octobre 2016	M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE Guillaume	ENSA-Versailles
17 octobre 2016	M. ABAD Marcel	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. BELLOCQ Thomas	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. BENCHAT Hicham	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> BENYACHOU Hala	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> BIANCOTTO Ève	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> BUZANCAIS Albane	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. BYRNE François	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> CHAMBON Nadine (ép. FAYARD)	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> CHAZAL Veronique	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. DORE Jean-Simon	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> DOUVE Aurélie	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> DZYUBA Vladislava	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> ERMEL Cécile	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> FORNARINO Héloïse	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. GARRABE Romain	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> GELY Lauriane	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> GOUAZE Aude	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. GRANDPERRIN Lucas	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> LAVAUD Marie-Julie	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. MARCHAL Romain	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> MIRALLES Anaïs	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. PANGO Klest	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. PINDIAH ESPIEGLE David	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. RABOURDIN Clément	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> RAZES Fany (ép. CERESE)	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. ROMAGNOLI Arthur	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. RUBIN Simon	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M. SCHWAB Maurice	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> TOURAS Sophie-Kim	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> VEYSSEYRE Solène	ENSA-Montpellier
17 octobre 2016	M <sup>me</sup> LE GALL Laurie	ENSA-Montpellier
19 octobre 2016	M. ABDERRAFI Younes	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> CABOT Anne	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> CORDIER Sophie	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. DEBAVEYE Romain	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> DEKEISTER Marion	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. DEROUBAIX David	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> DUBOS Marie	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. DURAND Franck	ENSAP-Lille

19 octobre 2016	M. FARCY Joseph	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> HAMARD Camille	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> HAVEZ Camille	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> KOCH Pauline	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> LECART Audrey	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. LEGRAND Jérémy	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> LEHMANN Claire	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. MADEC Quentin	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. MASSON Benoit	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. MERK Michael	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. MIESZANIEC François	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. MONET Louis	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> PARDON Estelle	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. PASCAL Antoine	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. PESCHER Arthur	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. SENEZ Julien	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> STOLZ Juliette	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> THIERY Agnès	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M <sup>me</sup> VIENNE Clémence	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. VIGIN Florian	ENSAP-Lille
19 octobre 2016	M. ZAMOLO Martin	ENSAP-Lille

**Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme de paysagiste DPLG (ENSAP Lille) (Lot 16U).**

**Juillet 2016**

6 juillet 2016	M. GUIMARD Cyril	ENSAP-Lille
----------------	------------------	-------------

**Octobre 2016**

21 octobre 2016	M. BONIN Clément	ENSAP-Lille
21 octobre 2016	M. DOUCHET Alan	ENSAP-Lille
21 octobre 2016	M. LARGE Clément	ENSAP-Lille
21 octobre 2016	M. VEDOVATO Pierre	ENSAP-Lille

**Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'architecte diplômé par le Gouvernement (Lot 16V).**

**Juin 2002**

26 juin 2002	M <sup>me</sup> PLATI Fotini	ENSA-Paris-La Villette
--------------	------------------------------	------------------------

# Bulletin officiel



## Coupon d'abonnement (1)

**Nom, prénom :**  
(ou service destinataire)

**Pour un renouvellement, n° d'abonné :**

**Adresse complète :**

**Adresse de livraison (si différente) :**

**Téléphone :**

**Profession (2) :**

**Nombre d'abonnements souhaités :x 50 € = pour l'année**

**Date et signature (3).**

(1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, SAFG, SDAF, Bureau de la qualité comptable, M<sup>me</sup> Christine Sosson, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

(2) S'il y a lieu, pour les particuliers.

(3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.